

---

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

# Rapport annuel de 2022

---

## Table des matières

- 3 Message du PDG
- 5 Bilan de l'année 2022
- 15 Progrès vers l'atteinte des mesures de rendement telles qu'elles sont énoncées dans le plan d'affaires
- 22 Analyse du Rendement Financier
- 23 Rapport de la direction
- 24 Rapport de l'auditeur indépendant
- 26 État de la situation financière
- 27 État des résultats et du déficit accumulé
- 28 État des gains et pertes de réévaluation
- 29 État de la variation de la dette nette
- 30 État des flux de trésorerie
- 31 Notes complémentaires
- 47 Divulgence de la rémunération des cadres de direction pour 2022
- 51 Tableau récapitulatif de la rémunération des membres du conseil d'administration 2022
- 52 Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration\*

## Message du PDG



Le réseau électrique de l'Ontario continue de se transformer. La demande pour une électricité fiable, abordable et de plus en plus décarbonée a mis l'accent sur la capacité du secteur de l'énergie à s'adapter et à livrer à l'échelle provinciale, nationale et au-delà.

Tout au long de 2022, la SIERE a fait des progrès positifs pour soutenir la transformation qui se déroule dans notre secteur. Dans l'ensemble de la province, notre dépendance à l'électricité augmente, stimulée par la croissance économique, les objectifs de réduction des émissions et les préférences des consommateurs. Bien que l'ampleur et le calendrier exacts de la façon dont cette transformation continuera à se dérouler restent à déterminer, il est clair que des changements se produisent et que la SIERE est prête à réagir.

Pour comprendre comment nous abordons ces défis, nous devons apprécier et comprendre comment le passé a contribué à notre état actuel.

Aujourd'hui, l'Ontario est l'une des juridictions électriques les plus propres au monde. C'est en grande partie parce que l'Ontario a mené une transition au cours des deux dernières décennies qui a été caractérisée par l'ouverture de marchés concurrentiels de l'électricité, l'élimination progressive du charbon, la gestion des rénovations nucléaires, la façon de façonner l'efficacité énergétique, l'intégration d'un approvisionnement renouvelable et la décentralisation du réseau. La SIERE tire parti des leçons des réalisations passées afin que nous puissions nous adapter et fonctionner dans les réalités du présent alors que nous préparons le terrain et nous positionnons pour la prochaine phase de la transformation énergétique.

Travaillant au cœur du réseau électrique, la SIERE doit être agile et réactive face aux mises hors service et aux rénovations continues dans le secteur nucléaire, à l'avenir de la production de gaz naturel et à l'augmentation des possibilités d'innovation.

Nous devons également être prêts à faire face à une augmentation sans précédent de la demande et de la croissance économique, alors que les industries lourdes et d'autres secteurs s'engagent à l'électrification, ce qui comprend le développement du secteur industriel dans les secteurs miniers, de l'acier, des batteries de véhicules électriques et de la production d'hydrogène, la construction de serres dans le secteur agricole, et le secteur du transport.

En tant que société exploitante et planificatrice du réseau, il est essentiel que la SIERE appuie la croissance économique et la prospérité découlant de cette transformation en assurant un approvisionnement adéquat où et quand cela est le plus nécessaire. La bonne nouvelle est que nous sommes bien au-delà du point de départ et que nous continuons d'aller de l'avant.

L'année dernière, la SIERE a lancé une série d'acquisitions pour obtenir plus de 6 000 mégawatts (MW) d'approvisionnement. Cela comprenait l'acquisition de plus de 1 400 MW par le biais de notre vente aux enchères annuelle de capacité 2022 et de plus de 700 MW d'approvisionnement existant de 2024 à 2026 par le biais d'une demande de propositions à moyen terme. Notre approvisionnement à long terme vise une capacité de 4 000 MW, ce qui comprend 2 500 MW de stockage d'énergie, le plus important de l'histoire canadienne.

Nous étions fiers de publier *Pathways to Decarbonization*, un rapport historique qui a évalué un moratoire sur les nouvelles stations de production de gaz naturel en Ontario et a développé une voie réalisable vers la décarbonation dans le réseau électrique. Nos résultats nous aident à favoriser les discussions, et les mesures, dont nous avons besoin pour atteindre les objectifs de réduction des émissions.

Notre travail a été inspiré par notre stratégie d'entreprise actualisée qui renforce notre engagement inébranlable à répondre aux besoins en électricité de l'Ontario, et éclairé par les tendances sociétales générales et ancré par des mesures de rendement robustes. Cette stratégie quinquennale nous permet de nous concentrer davantage sur la collaboration en reliant les points entre trois piliers de base et les initiatives individuelles qui nous aideront à les atteindre.

Cela comprend jouer un rôle de premier plan pour **stimuler et guider l'avenir du secteur** en renforçant les relations avec les parties prenantes et les communautés autochtones, en répondant efficacement aux changements dans le choix et la politique des clients, tout en agissant en tant que conseiller et en participant aux discussions sur la façon de créer la filière énergétique durable pour l'avenir.

Nous voulons également **assurer la fiabilité du réseau tout en soutenant la rentabilité**, et nous transformerons les marchés en temps réel et adapterons nos processus de planification, acquerrons des services de façon rentable et défendrons la cybersécurité.

Pour **favoriser la transformation de l'entreprise**, nous ferons évoluer nos processus, technologies et outils internes, en identifiant et en développant des compétences et des aptitudes de prochaine génération tout en définissant et en améliorant la culture de la SIERE et l'expérience des employés.

Au cours de la dernière année, comme le montre ce rapport, de nombreuses initiatives et réussites se sont alignées sur l'esprit et l'objectif de ces piliers d'entreprise. La SIERE a également continué de travailler en collaboration avec les gouvernements, les parties prenantes et les communautés pour développer des solutions à court et à long terme tout en explorant la multitude d'occasions qui s'offrent à nous.

Ce faisant, nous nous sommes fiés à une diversité de voix et de points de vue, et nous avons accueilli ceux qui veulent jouer un rôle en leur offrant des occasions de contribuer. Les communautés autochtones, les municipalités et le nombre croissant de partenaires jouent tous un rôle crucial dans la sécurisation de notre avenir énergétique collectif. Nous ne pouvons pas aller de l'avant ou étendre le réseau sans l'implication, la collaboration et le soutien de la communauté.

De mon point de vue, l'avenir énergétique est mûr pour l'innovation et la prospérité grâce à la créativité et à l'engagement, en équilibrant la fiabilité et l'abordabilité, et en mettant l'accent sur la réduction des émissions. Nous avons l'intention d'atteindre le bon équilibre entre résilience et certitude des coûts, tout en commençant une transition ordonnée et réfléchie sans regret.

Bien que ce cheminement nécessite de la prévoyance, de l'agilité et de la discipline, je suis convaincue qu'en encourageant la collaboration dans l'ensemble de la chaîne de valeur, soit l'industrie et les communautés, les producteurs et les consommateurs, les innovateurs et les universitaires, nous serons bien placés pour offrir le service essentiel dont l'Ontario aura besoin, et nos actions en 2022 ont contribué à soutenir cela.

La seule constante est le changement et nous sommes prêts à l'adopter.



**Lesley Gallinger**  
President and CEO

---

# Bilan de l'année 2022

Un réseau d'électricité fiable, abordable et durable est essentiel à la stabilité de l'économie et des communautés de l'Ontario. Grâce à son vaste mandat et à sa vision du secteur, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de l'Ontario joue un rôle essentiel en s'assurant que la province dispose de suffisamment d'énergie pour répondre à ses besoins. Tout au long de 2022, la SIERE a concentré ses efforts sur la préparation d'une transformation rapide et de grande envergure du réseau électrique de l'Ontario. Parallèlement, la SIERE a continué à gérer le réseau et le marché de gros de manière fiable et efficace.

Cette approche est évidente dans la stratégie d'entreprise actualisée de la SIERE, *Preparing for the Electricity System of Tomorrow*, qui décrit le plan à suivre afin que la SIERE puisse remplir son mandat de positionner l'Ontario pour la croissance et la prospérité.

La portée et le rythme du changement auquel le secteur de l'électricité est confronté exigent un engagement réfléchi et transparent avec les parties prenantes et les communautés pour **stimuler et guider l'avenir du secteur, assurer la fiabilité du réseau tout en soutenant la rentabilité et favoriser la transformation des entreprises au profit** des résidents, des communautés, des entreprises et des industries.

Ce rapport annuel souligne les activités et les réalisations de la SIERE en 2022 pour s'assurer que le réseau d'électricité de l'Ontario est positionné pour surmonter les défis et saisir les occasions créées par cette transformation énergétique.

## Favoriser et guider l'avenir du secteur

### Réaliser les réalités du réseau futur

Le réseau d'électricité de l'Ontario représente environ trois pour cent des émissions à l'échelle de l'économie, créant un avantage énergétique propre qui aidera à soutenir le développement économique et à réduire les émissions de façon générale alors que les entreprises se concentrent sur leurs propres efforts de décarbonation. En 2022, environ 90 % de l'approvisionnement énergétique de l'Ontario provenait de sources non émettrices comme le nucléaire, l'hydro et le vent.

### Un rapport marquant

À la suite de la publication d'une étude d'élimination progressive du gaz, *Decarbonization and Ontario's Electricity System* en octobre 2021, la SIERE a immédiatement commencé à travailler pour mieux comprendre à quoi ressemblerait une voie potentielle de décarbonation complète du réseau pour l'Ontario. En décembre 2022, les conclusions ont été incluses dans *Pathways to Decarbonization*, un rapport conçu pour inspirer des conversations importantes qui sont essentielles pour proposer des options qui peuvent éliminer les émissions du réseau.

Les deux scénarios présentés dans le rapport ne sont pas des plans de réseau d'électricité intégrés. Ils ont plutôt identifié des occasions et des défis potentiels à considérer, en particulier à mesure que la demande d'électricité augmente et que la composition des ressources de l'Ontario évolue.

Le rapport a révélé qu'un moratoire sur le nouveau gaz naturel est possible après la fin de la ronde actuelle d'approvisionnement en ressources électriques de la province, tant que le développement de la production et de la transmission commence maintenant. Le rapport a également identifié une combinaison d'approvisionnements à zéro émission pour 2050 qui est plus du double de la taille du réseau actuel.

S'appuyant sur une planification solide, l'Ontario doit commencer à acquérir de nouvelles ressources non émettrices pour répondre aux besoins croissants de la province et doit investir dans le travail de développement pour s'assurer que des options non émettrices sont disponibles dans les décennies à venir.

Le processus d'élimination complète des émissions du réseau lui-même sera une entreprise importante et complexe. Grâce à l'engagement continu de la SIERE à travailler avec un large éventail de partenaires pour évaluer les risques et surmonter les défis, il est possible de réaliser une transition ordonnée vers un réseau d'électricité décarboné qui reste fiable, abordable et durable. La SIERE intégrera également les nombreux enseignements de ce rapport dans son travail de base, notamment en abordant plus explicitement les risques liés au changement climatique et en prenant en compte la transition énergétique en cours dans ses processus de planification et d'approvisionnement.

### **Nouveaux horizons soutenant la transformation énergétique**

L'innovation est essentielle à la décarbonation et devra prendre diverses formes. Qu'il s'agisse de mettre à l'essai de nouvelles stratégies pour améliorer les approches existantes en matière de fiabilité, de répondre de façon créative pour soutenir les politiques gouvernementales ou de mettre en œuvre des technologies émergentes, il existe de nombreuses façons de définir et d'appliquer l'innovation dans le contexte de la transformation du réseau d'électricité de l'Ontario.

Pour la SIERE, l'innovation est une occasion de travailler avec des partenaires du secteur de l'énergie et au-delà pour identifier et développer les solutions nécessaires aux défis auxquels fait face l'agilité nécessaire pour reconnaître et réagir aux idées en fonction des besoins et du calendrier.

En 2022, le Fonds d'innovation pour le réseau (FIR) a eu un impact record grâce au doublement de son investissement annuel à 17,7 millions de dollars. En partenariat avec L'Espace innovation de la Commission de l'énergie de l'Ontario, les projets soutenus par le FIR évalueront les solutions aux défis réglementaires, de marché et opérationnels associés à la libération du potentiel des ressources énergétiques distribuées (RED), qui sont une variété de technologies de production d'électricité, de stockage et de modification de la charge à petite échelle connectées aux réseaux de distribution locaux.

L'objectif est de démontrer comment les RED peuvent aider à reporter le besoin d'investissements coûteux dans l'infrastructure électrique tout en offrant des économies aux consommateurs d'électricité. De plus, elle offrira aux entreprises participantes des occasions de développer de nouvelles sources de revenus et de réduire leur empreinte carbone tout en contribuant à la fiabilité et à la durabilité du réseau.

### **Intégration de nouvelles technologies**

L'introduction de nouvelles technologies sera la prochaine initiative importante pour soutenir la transformation et la décarbonation de l'énergie. Par exemple, les installations hybrides, qui sont constituées de technologies de production et de stockage, ont le potentiel de jouer un rôle important pour aider à répondre aux besoins futurs en électricité de l'Ontario. Les contrats éoliens et solaires qui expirent en Ontario ainsi que la baisse des coûts technologiques pour le stockage des batteries devraient stimuler le développement d'installations hybrides au cours de la prochaine décennie.

Afin de faciliter cette croissance, la SIERE a publié en juin 2022 *Enabling Foundational Hybrid Facility Models in the IESO-Administered Markets*, un rapport qui a identifié des modèles d'installations hybrides de base pour participer aux marchés administrés par la SIERE. Les installations hybrides répondront aux besoins de fiabilité et d'opérabilité de l'Ontario, et augmenteront la concurrence sur le marché.

### **Maximiser l'impact de l'efficacité énergétique**

Alors que les efforts visant à réduire les émissions dans tous les secteurs continuent d'accélérer, la conservation et la gestion de la demande (CGD) s'alignent harmonieusement sur les objectifs de développement économique et de décarbonation plus larges. Alors que la demande en électricité devrait croître régulièrement dans toute la province et que les ressources existantes sont mises hors service ou entrent en rénovation, la valeur de la CGD pour le système augmente en tant que ressource à faible coût et non émettrice qui peut répondre aux besoins changeants du réseau et des clients.

En 2022, la SIERE a effectué un examen à mi-parcours des programmes de CGD lancés en 2021 dans le cadre du *cadre de travail CGD 2021-2024* de quatre ans et a déterminé que les objectifs d'économies d'énergie et de demande d'origine sont sur la bonne voie. En outre, le gouvernement de l'Ontario a orienté la SIERE à lancer quatre nouveaux programmes CGD élargis en octobre, qui comprennent une nouvelle offre d'incitatifs de réponse à la demande pour les consommateurs résidentiels; un soutien ciblé pour les serres dans le sud-ouest de l'Ontario, qui comprend des RED derrière le compteur; des améliorations au programme de modernisation Économisez l'énergie; et des améliorations au programme d'initiatives locales pour soutenir les besoins énergétiques régionaux. Renforcer les relations avec les municipalités, les communautés autochtones et les parties prenantes.

Depuis plus de dix ans, la SIERE propose également des programmes d'efficacité énergétique destinés au secteur des personnes à faibles revenus, ainsi qu'aux Premières Nations vivant dans les réserves, dans le but de favoriser un accès équitable aux programmes d'efficacité énergétique et d'accessibilité énergétique.

En 2022, la SIERE a amélioré le programme d'accessibilité énergétique qui vient en aide aux consommateurs admissibles en fonction de leurs revenus, grâce à une collaboration avec Enbridge qui a débouché sur une approche de prestation à guichet unique visant à améliorer l'expérience des clients, à tirer parti des économies d'échelle et à répondre aux commentaires des parties prenantes en faveur d'une collaboration entre la conservation de l'électricité et du gaz naturel. Le programme est également offert aux membres des Premières Nations et de la communauté Métis, vivant ou non dans les réserves, qui répondent aux critères d'admissibilité.

Lancé en juillet 2022, le programme de modernisation des bâtiments communautaires des Premières Nations fournit un financement et un soutien technique aux Premières Nations vivant dans les réserves afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations commerciales et institutionnelles appartenant à leur bande, de gérer leur consommation d'électricité plus efficacement et d'économiser sur les coûts énergétiques.

### **Renforcer les relations avec les municipalités, les communautés autochtones et les parties prenantes**

La transformation ne peut être alimentée que par la collaboration. En 2022, la SIERE a accru les activités de relations municipales et autochtones et s'est concentrée sur le renforcement de la capacité des communautés locales à offrir des outils et à fournir un soutien pour un engagement résolu dans les initiatives de planification de l'électricité et la prise de décisions de la SIERE. Cela comprenait des discussions sur la nécessité d'une nouvelle génération, de la transmission et de l'entreposage pour soutenir la transformation de l'électricité de l'Ontario et une collaboration étroite avec les leaders communautaires pour tirer parti et faire la promotion de l'efficacité énergétique, et des solutions locales intégrées.

### **Municipalités**

La SIERE a profité pleinement des occasions de réintroduction de réunions en personne et virtuelles en s'engageant dans plus de 70 activités de relations externes officielles avec un large éventail de parties prenantes municipales, y compris des représentants élus, des directeurs administratifs et du personnel en développement économique, planification, environnement et durabilité, dans diverses activités de planification et d'approvisionnement en électricité. Les discussions ont fourni à la SIERE des renseignements précieux, y compris les renseignements dont les décideurs municipaux ont besoin pour contribuer et participer à l'avenir énergétique de l'Ontario.

### **Communautés autochtones**

La SIERE est reconnaissante pour les relations positives qui ont été établies avec les communautés autochtones au cours de nombreuses années. L'engagement continu envers ces relations a créé la base d'un dialogue continu efficace. En 2022, la SIERE a organisé son sixième Symposium sur l'énergie des Premières Nations : *Planning for Success: Energy Solutions for First Nations Communities*. Les séances ont porté sur le rôle des femmes et des jeunes dans la réalisation de projets liés à l'énergie, les programmes d'efficacité énergétique, la gestion efficace de projets, les pratiques d'engagement communautaire et le renforcement des capacités communautaires.

Un point saillant de l'événement comprenait une table ronde mettant en vedette des champions de l'énergie communautaire (CEC) qui travaillent au sein de leurs communautés pour aider à planifier et à faire progresser les priorités liées à l'énergie axées sur la communauté. Avec près de 50 CEC qui suivront le programme à ce jour, en novembre 2022, le ministère Ressources naturelles Canada a annoncé qu'il soutiendra la mise en œuvre continue de ce programme précieux.

En 2022, la SIERE a continué de travailler aux côtés des partenaires autochtones pour soutenir leurs objectifs à long terme grâce à une série de programmes ciblés.

Cela comprenait le programme d'éducation et de renforcement des capacités qui soutient la sensibilisation, l'éducation, les compétences et le renforcement des capacités pour aider à préparer les communautés et les organisations des Premières Nations et des Métis à tirer pleinement parti des occasions énergétiques; le programme de plan énergétique communautaire autochtone, qui soutient l'élaboration ou la mise à jour d'un plan énergétique communautaire conçu pour améliorer la sécurité énergétique communautaire; et le programme de projets énergétiques autochtones qui évalue et développe des projets et des partenariats énergétiques.

### **Parties prenantes du secteur**

La SIERE cherche continuellement à obtenir l'apport d'un ensemble vaste et diversifié de perspectives de tout le secteur de l'électricité sur des initiatives spécifiques. En vertu du cadre d'engagement de la SIERE, des réunions d'engagement sont régulièrement organisées chaque mois. Ce format permet aux parties intéressées de planifier efficacement leur participation aux activités de mission de la SIERE, et elles peuvent le faire par l'entremise de l'une des quatre catégories de mission de la SIERE : Prévisions et planification; acquisition de ressources; opérations; et évolution du secteur.

En 2022, plus de 6 000 participants se sont joints à plus de 90 engagements des parties prenantes. Collectivement, ces engagements ont offert aux parties prenantes la possibilité de participer activement à la réalisation et à l'orientation de l'avenir du secteur par le biais de divers types de forums et d'interactions, y compris des séances d'information; l'examen des ébauches de règles du marché par l'intermédiaire d'un panel technique de vote; le soutien stratégique au niveau des politiques de groupes consultatifs à l'échelle de l'industrie; et l'élaboration et le développement de modèles de programmes et de contrats.

De plus, le Comité consultatif des parties prenantes de la SIERE, qui a nommé des représentants qui offrent des conseils et des recommandations sur le développement du marché, la conservation et les décisions de planification, a formé des groupes de travail interfonctionnels pour décrire les énoncés de défi qui ont été finalisés et présentés directement au conseil d'administration et à l'équipe de la haute direction de la SIERE pour examen.

Les énoncés ont fait ressortir les possibilités ou les risques, un ensemble commun de faits et de justifications, définissant le rôle de la SIERE et des autres parties prenantes, ainsi que les considérations stratégiques, dans le contexte de quatre domaines : urgence et calendrier des nouvelles ressources; maximisation des ressources existantes; adéquation des ressources; et modernisation et efficacité.

## Assurer la fiabilité du réseau tout en favorisant la rentabilité

### Équilibrer la fiabilité et l'abordabilité dans le secteur de l'électricité

Après des années d'approvisionnement solide, l'Ontario entre dans une période de besoins croissants du réseau électrique où des mesures sont nécessaires pour assurer la fiabilité continue du réseau. Cette année a marqué le deuxième cycle complet de la mise en œuvre du *Cadre d'adéquation des ressources* de la SIERE, qui établit une stratégie concurrentielle à long terme pour acquérir des ressources tout en équilibrant les risques des contribuables et des fournisseurs.

### Un aperçu de l'avenir

Les *prévisions annuelles* fournissent une vision à long terme de l'adéquation du réseau d'électricité en prévoyant les besoins, et explorent la capacité de la province à y répondre. À l'avenir, en utilisant les informations actuelles et confirmées, elles donnent au secteur les signaux les plus prédictifs possible pour servir de guide pour les décisions et les activités d'investissement à court et à court terme.

Les prévisions annuelles 2022, publiées en conjonction avec *Pathways to Decarbonization* et *l'examen à mi-parcours du cadre de la CGD* en décembre, ont anticipé une consommation accrue de secteurs tels que l'agriculture et le transport, et de projets tels que de nouvelles installations de fabrication de batteries et des opérations minières, qui soutiennent la décarbonation. Les prévisions ont également illustré comment l'électrification change la forme de la demande de l'Ontario. L'adoption accélérée des véhicules électriques et des bornes de recharge, la politique d'électrification des nouveaux bâtiments et les changements aux profils de demande du secteur agricole devraient faire passer les pics annuels globaux du réseau des après-midi du milieu de l'été aux nuits du milieu de l'hiver d'ici 2036.

Le résultat de ce changement est une hausse modérée de la croissance moyenne de la demande, atteignant environ 1,9 % par an par rapport à 1,7 % dans les prévisions de 2021. Pour la première fois, les prévisions annuelles ont également présenté un calendrier des activités de planification, qui a identifié le calendrier proposé par la SIERE pour terminer la planification future du réseau de production-transport d'électricité.

### Ajouter de la capacité au réseau pour maintenir la fiabilité

En réponse aux besoins émergents du réseau électrique de l'Ontario, la SIERE a lancé un *processus de demandes de propositions à long terme* pour obtenir 4 000 MW afin de répondre aux besoins du milieu de la décennie. On prévoit qu'environ 2 500 MW de cet approvisionnement constitueront le stockage d'énergie pour fournir de la flexibilité au réseau électrique, y compris d'autres formes d'approvisionnement sans émissions, comme les biocarburants, pour aider à répondre aux pics de demande, ainsi que jusqu'à 1 500 MW de capacité de gaz naturel en service entre 2025 et 2027 pour assurer la fiabilité et l'abordabilité.

Cette combinaison ciblée de ressources était basée sur une évaluation de la préparation potentielle de nouveaux projets pour fournir une capacité électrique compte tenu des problèmes actuels de production et de développement de projets. Comme les autres opérateurs du réseau, la SIERE développera une meilleure expérience opérationnelle avec les batteries à l'échelle du réseau tout en s'appuyant sur une capacité de gaz naturel supplémentaire pour assurer la fiabilité lorsque les conditions du réseau sont tendues.

Après avoir émis une demande de qualifications auprès de développeurs potentiels pour des projets d'approvisionnement à long terme, la SIERE a retenu 55 candidats. Collectivement, ces candidats ont démontré un grand intérêt international à investir dans le secteur de l'énergie de l'Ontario et ont renforcé la valeur des approvisionnements concurrentiels pour répondre aux besoins de fiabilité de la province de manière rentable.

La SIERE a également conclu la première d'une série de demandes de propositions (DP) à moyen terme, en acquérant de nouveaux engagements sur cinq ans à partir de ressources existantes qui sont actuellement hors contrat ou qui en sortent. L'utilisation continue des installations existantes est un moyen rentable de répondre aux besoins immédiats en matière d'approvisionnement en électricité et de s'assurer que ces installations continuent de soutenir la fiabilité en Ontario. La DP à moyen terme de cette année a offert des contrats à cinq installations éoliennes et gazières qui, ensemble, contribueront plus de 700 MW de capacité au réseau, assurant ainsi une valeur continue des investissements précédents dans l'approvisionnement.

En décembre 2022, la SIERE a organisé une vente aux enchères de capacité avec des objectifs accrus par rapport à 2021, et a acquis 1 430 MW d'approvisionnement pour l'été 2023 et 1 160 MW pour l'hiver 2023-24, ce qui équivaut à l'électricité nécessaire pour alimenter une ville de la taille d'Ottawa. Cette vente aux enchères a également reçu des inscriptions totalisant plus du double de l'objectif mégawatt, ce qui a démontré la diversité et l'abordabilité des options disponibles. À mesure que la demande augmente, jumelée à la pression exercée sur l'offre en raison de rénovations nucléaires, la vente aux enchères annuelle offre la flexibilité nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande à court terme.

### **Prendre des mesures pour s'adapter au réseau en évolution**

En matière de planification électrique, il est essentiel de comprendre les priorités des consommateurs, des communautés et des entreprises au niveau régional. Différentes parties de la province ont des caractéristiques et des besoins énergétiques uniques que la SIERE doit comprendre, prendre en considération et prévoir pour chaque jour.

### **Déplacer l'électricité là où nécessaire**

La planification du réseau d'électricité assure un approvisionnement fiable en électricité dans toute la province en examinant les besoins en électricité de la province et les besoins uniques de chaque région; elle tient ensuite compte de la conservation, de la production, de la transmission et de la distribution, et des ressources novatrices pour répondre à ces besoins.

En ce qui concerne la transmission, la SIERE a souligné les besoins dans divers secteurs de la province pour répondre à la demande croissante. En 2022, cinq plans régionaux intégrés de ressources et cinq plans de systèmes de transmission en bloc ont été publiés, recommandant environ 3 milliards de dollars en nouvelle infrastructure de transmission dans la province.

Par exemple, en décembre 2022, la SIERE a publié *Gatineau Corridor End-of-Life Study*, qui est un plan de 650 millions de dollars recommandant une nouvelle ligne de transmission de 230 kV à Peterborough depuis Pickering ou Oshawa et la remise à neuf d'environ 800 km de lignes de transmission qui atteignent leur fin de vie.

En octobre 2022, la SIERE a publié *Need for Northeast Bulk System Reinforcement*, qui est un plan d'environ 1,25 à 1,5 milliard de dollars recommandant trois nouvelles lignes de transmission dans le nord-est de l'Ontario pour fournir une demande croissante d'électricité du secteur industriel autour de Sault Ste. Marie et Timmins.

Faire passer un plan à la réalité est également une réalisation collaborative importante. En 2022, la SIERE a contribué à l'intégration réussie du nouveau projet de transmission par liaison est-ouest dans le réseau. Ce nouvel ensemble de circuits a été mis en service en mars, en parallèle à la majeure partie du corridor de transmission existant. Il permet de répondre à la demande croissante d'électricité dans la région du nord-ouest en augmentant l'approvisionnement en électricité dans la région et de corriger des congestions qui limitaient le débit d'électricité depuis longtemps.

Du stade de la construction jusqu'à la mise en service, la SIERE a dû élaborer des instructions d'exploitation, des évaluations des pannes, ainsi que modifier les outils et les modèles d'exploitation pour permettre au marché de l'énergie de profiter de ces nouvelles lignes, et de maintenir la fiabilité dans tout le nord-ouest de l'Ontario compte tenu du changement apporté par ces lignes à la région.

Watayikaneyap Power, composée de 24 Premières Nations travaillant ensemble pour connecter 16 communautés éloignées actuellement alimentées par diesel, a atteint une étape importante du projet en énergisant la phase 1 de son système de transmission en août. La SIERE a élaboré l'analyse de rentabilisation originale et les plans pour le projet en 2014 et a depuis continué à soutenir son développement et sa connexion au réseau contrôlé par la SIERE.

### **Répondre aux conditions du marché et aux conditions météorologiques**

Pour assurer la fiabilité, la SIERE doit maintenir la planification de la gestion des pannes à court terme, qui a continué d'être une priorité en 2022, car la SIERE a commencé à connaître des conditions de réseau plus serrées que les années précédentes.

Les équipes d'exploitation du marché et d'évaluation du réseau d'électricité de la SIERE ont travaillé en étroite collaboration avec les participants du marché pour gérer avec succès les pannes de maintenance réglementaire tout en maintenant la fiabilité du réseau.

En mai 2022, l'Ontario a connu un dérèglement historique – une tempête de vent puissante, durable et de grande portée en ligne droite – qui a causé des dommages importants au réseau électrique. Au total, 23 circuits de transmission, trois autotransformateurs et des génératrices à cinq usines ont été touchés; environ 400 MW de charge ont été interrompus; et de nombreux circuits ont fait tomber des conducteurs et des structures ont été endommagées. La fonction des opérations de la SIERE a été résiliente pour assurer une interruption minimale de la charge connectée à la transmission dans les jours suivant la tempête, ce qui comprenait le soutien à la restauration, l'équilibre entre l'offre et la demande et la coordination avec les participants du marché lorsque l'infrastructure a été remise en service.

### **Un réseau sûr et sécurisé**

La cybersécurité est une priorité pour les services publics du monde entier, car les acteurs de menaces deviennent de plus en plus sophistiqués et bien outillés à l'ère numérique. Pour le secteur de l'électricité, les ressources de cybersécurité sont plus poussées que jamais alors que le monde fait face aux implications cybernétiques découlant des conflits géopolitiques en cours, aux impacts croissants des rançongiciels et à la gestion des vulnérabilités continues des systèmes.

### **Renforcement des connexions**

Le secteur de l'énergie, en particulier, doit naviguer dans les turbulences et concentrer efficacement les ressources pour protéger et maintenir la fiabilité du réseau. C'est pourquoi la SIERE a organisé sa séance d'information de la haute direction sur la cybersécurité en novembre à l'intention des professionnels de la sécurité de l'information du secteur de l'énergie qui présentait des renseignements et une expertise sur une série de sujets essentiels à la cybersécurité.

Pour soutenir les meilleures pratiques sectorielles, la SIERE a également développé et lancé *Cyber Tabletop in a Box*, une ressource supplémentaire puissante qui aide les organisations à effectuer des exercices sur table cybernétiques pour contribuer à la résilience des programmes d'intervention en cas d'incident cybernétique.

La SIERE a également continué à exploiter et à faire évoluer Lighthouse, un précieux programme de cyberdéfense conçu pour améliorer la résilience du réseau de production-transport d'électricité. Ce service et cette ressource de détection, d'évaluation et de partage d'information découlent de recherches indépendantes, ainsi que de relations avec les partenaires et les parties prenantes, qui s'appuient sur le leadership et les capacités en matière de cybersécurité existants de la SIERE.

### **Améliorer l'efficacité des marchés de l'électricité de l'Ontario**

Le Programme de renouvellement du marché (PRM) modernise les marchés de l'électricité de l'Ontario afin d'offrir une plus grande efficacité aux contribuables, ainsi que de se préparer pour le réseau électrique de l'avenir. La nouvelle structure du marché comprend un système à calendrier unique et des engagements à 24 heures du marché qui sont essentiels pour l'intégration efficace du stockage et d'autres formes d'approvisionnement innovantes.

Le PRM en est maintenant à sa phase finale, qui comprend l'élaboration de règles de marché et de manuels de marché; le développement de logiciels et de solutions sur plus de 10 anciens systèmes qui travaillent ensemble pour répartir et régler le marché de l'électricité de gros; et la participation des participants au marché aux essais et à la formation.

En 2022, un groupe de travail de parties prenantes sur la mise en œuvre du PRM a été créé pour fournir des conseils stratégiques et des commentaires sur la navigation dans les problèmes de mise en œuvre et les échéanciers de préparation des participants dans le calendrier du projet. La SIERE a terminé un examen approfondi du calendrier du PRM et a annoncé une date de mise en service révisée en mai 2025 et un budget prévu de 233 millions de dollars. Le projet continuera d'offrir une valeur considérable aux payeurs de taux en fournissant plus de 700 millions de dollars d'efficacité sur une période de 10 ans, ainsi que la plateforme nécessaire pour intégrer avec expertise l'évolution de la combinaison de ressources de l'Ontario.

Suite à des discussions approfondies avec les parties prenantes, le Comité technique a également recommandé, et le Conseil de la SIERE a approuvé provisoirement, les règles du marché qui permettront une protection accrue des consommateurs et une plus grande équité pour tous les fournisseurs alors que la SIERE introduisait des prix localisés en vertu du PRM.

De plus, la SIERE a terminé la première phase de tests pour le nouveau système d'optimisation de la planification des répartitions, le moteur au cœur des marchés de l'électricité, qui a marqué un pas important vers l'avant pour le PRM, validant la capacité du système le plus complexe et le plus critique dans ces efforts pour accroître l'efficacité.

### **Priorités en matière de conformité et d'application**

Des marchés de l'électricité fiables et concurrentiels nécessitent un cadre de conformité et d'application efficace. Pour atteindre les objectifs de la SIERE visant à améliorer la fiabilité du réseau et l'efficacité du marché, la Division de l'évaluation du marché et de la conformité (DEMC) a déployé diverses mesures en 2022.

En 2022, la DEMC a publié une nouvelle Déclaration de principe et a répondu à deux demandes d'interprétation de règles et de consignes d'application dans le cadre de son Programme de directives de conformité et d'application. La DEMC a également mené des vérifications et exigé des autocertifications pour garantir le respect des normes de fiabilité conçues pour promouvoir la sécurité et la fiabilité du réseau, y compris les normes visant à protéger contre les cyberattaques.

Quant à l'application des règles, la DEMC contrôle et analyse aussi la conformité, enquête sur les manquements possibles, détermine les sanctions et récupère les trop-perçus. En 2022, ces mesures ont permis d'émettre des pénalités financières ou de récupérer des paiements injustifiés, pour un total d'environ 7 millions de dollars.

## **Favoriser la transformation des activités**

### **Bâtir une culture inclusive qui favorise le changement**

Afin de soutenir la transformation énergétique dans la province, la SIERE doit se transformer de l'intérieur pour répondre aux besoins des consommateurs et des communautés qu'il dessert et du secteur en général.

### **Reconnaissance externe de la SIERE**

Pour une deuxième année consécutive, la SIERE a été nommée l'un des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto, un concours annuel qui reconnaît les lieux de travail les plus dynamiques et les plus progressistes de la région. Les organismes sont évalués selon huit critères spécifiques, y compris l'atmosphère de travail et sociale, la rémunération et les avantages sociaux, ainsi que les possibilités de formation et de perfectionnement.

Dans le cadre de la reconnaissance du meilleur employeur, la SIERE a été mise en évidence pour les occasions d'apprentissage et de perfectionnement offertes aux employés, comme le financement de cours et de programmes internes et externes et la semaine d'apprentissage annuelle de la SIERE. En juillet 2022, la SIERE a également été nommée lauréate d'un prix d'excellence pour la meilleure stratégie d'apprentissage et de perfectionnement des Prix canadiens des RH, qui célèbre les employeurs qui ont offert des avantages organisationnels exceptionnels en reliant directement les besoins de formation de leurs employés aux besoins de leur organisation.

### **Valoriser l'expertise et les perspectives diversifiées**

La promotion de l'inclusion et de l'appartenance est depuis longtemps une priorité de la SIERE.

Les valeurs de la SIERE constituent la base des efforts déployés pour développer un milieu de travail inclusif, où les contributions et les perspectives de chacun sont importantes.

En 2022, la SIERE a été heureuse de soutenir le développement d'une étude de référence à l'échelle du secteur, menée par StepUp Energy, un organisme à but non lucratif dédié à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans le secteur de l'énergie. L'étude a mesuré la représentation et le niveau d'inclusion des personnes ayant différentes identités dans le secteur de l'énergie au Canada, ainsi que la façon dont les employés se sentent par rapport aux objectifs, aux politiques et aux engagements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion de leur organisation.

En aidant la SIERE à mieux comprendre la diversité complète de sa propre main-d'œuvre, un programme d'auto-identification qui encourage la soumission volontaire des données démographiques des employés a été lancé en novembre 2022. Ces données anonymisées seront utilisées dans l'ensemble pour aider à identifier d'autres mesures que l'organisation peut prendre en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et mesurer les progrès vers la création d'un milieu de travail plus inclusif et équitable.

### **Réagir à la rétroaction**

La SIERE a lancé un modèle hybride de six mois en mars 2022 qui a permis aux employés de travailler de façon interchangeable entre un bureau de la SIERE et un emplacement éloigné, reconnaissant la valeur et les avantages des employés ayant une flexibilité allant jusqu'à trois jours par semaine. Une rétroaction solide provenant des sondages de mi-parcours et de fin de projet pilote a été sollicitée, et en plus de préférer maintenir la flexibilité de travailler à distance et d'atteindre un équilibre travail-vie personnelle, les employés ont renforcé l'importance d'avoir des journées au bureau où suffisamment de collègues sont sur place pour rendre l'expérience de travail globale agréable et la collaboration en personne efficace.

### **Apprentissage continu**

La SIERE fait des investissements stratégiques dans l'apprentissage et le développement afin de faire correspondre les programmes aux priorités et aux intérêts de l'entreprise. En septembre 2022, la SIERE a organisé une semaine d'apprentissage annuelle, offrant dix séances d'apprentissage d'une heure à tous les employés sur des sujets tels que le renouvellement du marché, l'action climatique, la cybersécurité, l'intelligence artificielle et l'avenir de la filière énergétique.

La SIERE a également lancé un nouveau programme d'apprentissage en affaires pour soutenir le développement de carrière en développant des compétences commerciales et techniques qui amélioreront la compréhension et l'impact des employés sur le mandat et la stratégie de base de la SIERE. La SIERE s'est également associée à l'Ivey Business School de l'Université Western pour mettre en œuvre un programme de la haute direction qui aide les dirigeants à faire des choix conscients dans la façon dont ils dirigent les autres, à établir des engagements organisationnels par le biais d'objectifs stratégiques et à concevoir des processus pour répondre à l'évolution des contextes commerciaux.

Dans le cadre de l'accent continu de la SIERE sur le développement de carrière et le perfectionnement, deux nouveaux modules ont été introduits en 2022. Dans ces modules, les contributeurs individuels ont pratiqué les conversations sur la carrière pour mettre en évidence les objectifs de carrière, les aspirations et leur proposition de valeur unique, tandis que les dirigeants ont appris à faciliter les conversations sur la carrière pour soutenir les employés dans leur développement de carrière.

### **Faire des affaires avec les autres**

En 2022, la SIERE a élaboré une stratégie de diversité des fournisseurs pour faciliter l'accès aux occasions d'approvisionnement pour les entreprises détenues, gérées et contrôlées par 51 % au moins des personnes qui s'identifient comme l'une ou plusieurs des personnes suivantes : autochtones; femmes; anciens combattants; handicapés; minorités visibles; lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers ou en questionnement et bispirituelles.

L'objectif est d'engager divers fournisseurs de manière significative et mesurable dans le but de sensibiliser davantage les gens aux occasions d'approvisionnement de la SIERE, de renforcer les capacités des fournisseurs et de stimuler la concurrence. Une fois entièrement mis en œuvre, ce nouveau programme tirera parti des compétences, des perspectives et des capacités de divers fournisseurs et démontrera l'engagement de la SIERE envers les principes de pratiques d'approvisionnement équitables, transparentes et accessibles.

### **Gestion en temps réel**

Bien que la SIERE ait déployé des efforts considérables pour soutenir une transformation culturelle, elle continue d'investir dans ses systèmes et processus pour soutenir les demandes croissantes. L'expertise en gestion en temps réel du réseau de production-transport d'électricité de l'Ontario est au cœur de l'identité de la SIERE, et cela dépend d'informations précises et fiables pour évaluer l'état du réseau contrôlé par la SIERE. Pour ce faire, la SIERE s'appuie sur un système de gestion de l'énergie (SGE), qui surveille les variables importantes du système d'alimentation telles que les flux et les tensions d'alimentation à différents endroits sur le réseau, et facilite les études qui garantissent que les plans d'exploitation traitent les contingences.

En 2022, la SIERE a mis à jour le SGE pour améliorer la disponibilité de la plateforme, répondre aux besoins émergents, comme des améliorations qui permettent aux nouvelles technologies de devenir des fournisseurs intégrés de services de réglementation et faciliter une meilleure sensibilisation aux systèmes électriques voisins, ce qui permet à la SIERE de positionner proactivement le réseau pour maintenir la fiabilité après des perturbations ou des conditions de marché en évolution rapide.

---

## Progrès vers l'atteinte des mesures de rendement telles qu'elles sont énoncées dans le plan d'affaires

Avec une demande d'électricité en hausse, des ressources supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins croissants et des nouvelles technologies offrant des options pour répondre à ces besoins, le système d'alimentation fera face à des défis uniques au cours des prochaines années. Le plan d'affaires 2022-2024 du SIERE positionne bien l'organisation pour fournir le réseau et le marché fiables, résilients et efficaces sur lesquels les Ontariens comptent.

Le programme de gestion du rendement du SIERE offre également un niveau important de surveillance pour l'organisation et ses parties prenantes, et aide à assurer la responsabilisation et la correction du parcours, au besoin. Il est également utilisé comme outil par le conseil d'administration du SIERE pour évaluer le rendement organisationnel et de la direction. Conçu pour aligner les objectifs et les incitatifs à la réalisation des objectifs et des priorités stratégiques du SIERE, il peut être par conséquent modifié si ces priorités changent au cours de l'année.

Bien que le conseil se fie à ces mesures comme point de départ pour évaluer le rendement de la direction, l'évaluation finale tiendra également compte, dans son jugement du rendement du SIERE, des circonstances de l'année en cours.

Le SIERE a établi des mesures et des objectifs de rendement prospectifs qui s'alignent sur la stratégie visant à favoriser l'action et les progrès vers l'atteinte du mandat global et des objectifs stratégiques de l'organisation. Ces mesures et cibles reflètent le résultat souhaité à la fin de la période de planification stratégique et s'alignent sur les stratégies de base du SIERE.

## Mesure 1 : Engagement des employés

### Engagement envers l'exécution des priorités de l'entreprise

Évaluation : Non atteinte

Cible	Résultat	Discussion
Les résultats du sondage annuel auprès des employés maintiennent une augmentation de 4 % du rendement. <sup>1</sup>	3 %	<p>Malgré les augmentations des trois scores qui composent cette mesure, l'augmentation globale de 3 % est inférieure à l'objectif de 4 %. En raison du calcul de la moyenne pondérée égale de cette mesure, le rendement supérieur à la question (i) a été contrebalancé par rapport au score moyen inférieur de la question (iii). La répartition composite est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>i. En réponse à l'affirmation « Le SIERE prend des mesures pour améliorer les opportunités d'apprentissage et de perfectionnement offertes aux employés », le score moyen a augmenté de 5 points par rapport à 2021 pour atteindre 69 points.</li><li>ii. En réponse à la question « Je suis satisfait(e) des opportunités d'apprentissage et de formation au SIERE », le score moyen a augmenté de 3 points par rapport à 2021 pour atteindre 65 points.</li><li>iii. En réponse à l'affirmation « J'ai l'occasion de me perfectionner et de grandir au sein du SIERE », le score moyen a augmenté de 1 point par rapport à 2021 pour atteindre 61 points.</li></ul>
Ce que cela signifie		<p>Avoir une main-d'œuvre hautement engagée sera un facteur de différenciation essentiel pour atteindre l'ajustement de la culture, de l'état d'esprit, des compétences et des capacités nécessaire pour réaliser la stratégie. L'objectif de cette mesure est d'évaluer l'engagement. Chaque année, différentes valeurs sont évaluées pour fournir un aperçu solide de l'engagement global sur une période de cinq ans.</p>

<sup>1</sup> Pour 2022, les questions comprennent les possibilités de perfectionnement professionnel au sein du SIERE; la satisfaction à l'égard des opportunités d'apprentissage et de formation au sein du SIERE; et le SIERE prend des mesures pour améliorer les opportunités d'apprentissage et de perfectionnement offertes aux employés. Pour plus de clarté, une valeur pourrait augmenter de plus de 4 % et l'autre ne pas augmenter de 4 %, mais si l'augmentation moyenne est de 4 %, la mesure du rendement de l'entreprise est atteinte.

## Mesure 2 : Agilité organisationnelle

### Ouverture au changement

Évaluation : Non atteinte

Cible	Résultat	Discussion
Résultats du sondage annuel auprès des employés de 70 %.	68 %	<p>Les principales mesures prises en 2022 comprenaient les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en œuvre d'une stratégie d'entreprise actualisée; discussion sur la transition du secteur et la façon dont le SIERE le dirigera et le guidera.</li><li>• Lancement d'un examen de l'ajustement organisationnel et participation de tous les dirigeants aux discussions sur la façon dont notre structure, nos rôles et nos responsabilités doivent évoluer pour soutenir la stratégie.</li><li>• Projet pilote du modèle de travail hybride relancé; dirigeants et employés sollicités afin de tenir compte de leurs équipes, de leurs responsabilités et de leurs clients pour en faire un succès.</li></ul>
Ce que cela signifie		<p>L'ouverture au changement est une valeur fondamentale du SIERE et est un déterminant important dans la réalisation de la culture et de la transformation de la main-d'œuvre.</p> <p>Remarque : Le SIERE a augmenté son score d'ouverture au changement pour passer de 61 % favorable en 2020 à 68 % favorable en 2021. Bien qu'il soit demeuré stable en 2022, ce score est cependant beaucoup plus élevé que celui de 2020, et le SIERE est sur la bonne voie pour atteindre son objectif d'augmentation de 2 % d'une année à l'autre dans le cadre du plan quinquennal.</p>

## Mesure 3 : Efficacité opérationnelle

### Respect du calendrier des initiatives stratégiques

Évaluation : Atteinte

Cible	Résultat	Discussion
Pas plus de deux initiatives stratégiques s'écartent de leurs plans de projet approuvés	2	<p>Deux projets du portefeuille d'initiatives stratégiques se sont écartés de leurs plans approuvés en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Programme de renouvellement du marché (PRM).</b> La date de mise en service prévue précédemment en novembre 2023 a été révisée à mai 2025. L'intégration des changements fondamentaux requis dans plus de dix anciens systèmes, qui travaillent ensemble pour répartir et régler le marché de l'électricité de gros, nécessite plus de temps pour le développement et les essais de solutions que ce qui a été prévu à l'origine. Étant donné que les changements apportés au PRM des systèmes font partie intégrante de la fiabilité et du règlement précis du marché de l'électricité de gros, il est impératif que le SIERE et les intervenants sur le marché aient suffisamment de temps pour tester et se préparer à ces changements. Le conseil d'administration du SIERE a approuvé le calendrier révisé en août 2022.</li><li>▪ <b>Accessibilité de la réserve opérationnelle.</b> Le projet devait initialement être terminé d'ici le 30 novembre 2022. En 2022, un rapport d'exception a reporté la date de mise en œuvre originale au-delà de la date d'achèvement prévue du 30 novembre.</li></ul>
Ce que cela signifie		<p>Cette mesure permet d'identifier le rendement en matière de rentabilité en réalisant les initiatives stratégiques à temps, tel qu'établi par le plan de projet intégré et la charte de projet. L'achèvement du calendrier est un critère important dans l'évaluation de l'efficacité opérationnelle. En général, le temps et les coûts sont directement proportionnels, par conséquent, une mauvaise utilisation du temps entraîne des contraintes de coûts et de ressources. La mesure fournit un mécanisme de suivi important pour les opportunités d'amélioration continue.</p>

## Mesure 4 : Satisfaction des parties prenantes

### Processus d'engagement

Évaluation : Non atteinte

Cible	Résultat	Discussion
80 %	74 %	Bien que la majorité (74 %) des participants au sondage signalent que leur expérience avec les missions du SIERE ait atteint ou dépassé leurs attentes, l'objectif de mesure n'a pas été atteint. Bien que plus bas que l'an dernier, Ipsos, le fournisseur de sondage tiers, ne considère pas le changement comme statistiquement significatif. À un niveau élevé, les répondants mentionnent un manque de transparence dans la prise de décision, des résultats prédéterminés, et des problèmes concernant le calendrier, notamment des échéanciers de projet agressifs, car les problèmes ont une incidence sur leurs réponses. La justification détaillée fournie par les parties prenantes pour leur cote, ainsi que l'ensemble complet des résultats du sondage seront utilisés comme éléments clés pour éclairer l'actualisation du cadre de mission qui devrait commencer au début de 2023.
Ce que cela signifie		Les réponses positives au sondage annuel indiquent que les parties prenantes du SIERE sont confiantes dans le processus d'engagement. Cette mesure sert de soutien à l'engagement du SIERE de bâtir une confiance à long terme avec les parties prenantes pour prendre des décisions. Le résultat reflète le pourcentage de parties prenantes qui indiquent que leur expérience avec l'engagement du SIERE répond à leurs attentes ou les dépasse.

## Mesure 5 : Rentabilité (prévision de la demande à court terme)

### Exactitude des prévisions à court terme (un jour à l'avance)

Évaluation : Atteinte

Cible	Résultat	Discussion
Erreur de prévision annuelle de $\pm 2,5$ % (réelle par rapport aux prévisions).	+2,1 %	En 2022, les prévisions opérationnelles à court terme du SIERE se situaient dans la plage de tolérance cible prévue ( $\pm 2,5$ %) avec un résultat de 2,10 %.
Ce que cela signifie		<p>La mesure de prévision sert d'indicateur de la fiabilité du réseau et de l'efficacité du marché. Plus la prévision est proche de la demande réelle, plus le risque pour l'exploitation fiable du réseau est faible et plus les besoins du système peuvent être satisfaits par les marchés gérés par le SIERE.</p> <p>L'erreur moyenne de pourcentage absolu (EMPA) est l'un des indicateurs de rendement statistique les plus couramment utilisés pour mesurer l'exactitude de prévisions. L'EMPA est la somme des erreurs absolues individuelles divisées par la demande (c.-à-d., chaque période séparément). Il s'agit de la moyenne des erreurs de pourcentage.</p>

## Mesure 6 : Rentabilité (indice de réduction de l'énergie)

### Solde des ressources : Indice de réduction de l'énergie

Évaluation : Atteinte

Cible	Résultat	Discussion
Réduction de 2 % (amélioration) par rapport à la valeur de l'indice de 1,77 % en 2021 (2022 = 1,74).	0,68 %	En 2022, l'indice de réduction de l'énergie a encore diminué pour atteindre 0,68 % et satisfaire l'objectif de 1,74 %. Une valeur plus faible indique une amélioration et ce résultat est conforme aux conditions du système, soit une demande plus élevée que l'année précédente et une capacité d'approvisionnement en énergie nucléaire, hydroélectrique et gazière moindre en raison de pannes planifiées et d'une alimentation en eau plus faible, ce qui nécessite moins de réduction.
Ce que cela signifie		<p>L'indice de réduction de consommation d'énergie est une mesure composite des réductions de consommation d'énergie (c.-à-d., les mesures prises pour renoncer à la production d'énergie) qui diminuent la production d'éoliennes nucléaires ou en biseau. Les changements d'une année à l'autre peuvent être volatils et sensibles aux changements imprévisibles du système. Cependant, lorsqu'elle est prise en compte sur plusieurs années, une moyenne de cette mesure est utile, car elle indique l'existence de conditions chroniques de surapprovisionnement, l'inflexibilité de la combinaison de ressources et si le SIERE gère de manière rentable les besoins du système.</p> <p>L'énergie réduite est exprimée en pourcentage de la production d'énergie totale selon la formule ci-dessous. Une tendance à la baisse est un indicateur positif.</p> <p>Énergie réduite = (réduction annuelle de l'énergie éolienne, solaire et nucléaire) ÷ (production totale d'énergie) × 100 %</p>

## Mesure 7 : Rentabilité (indice de pénurie d'énergie)

### Solde des ressources : Indice de pénurie d'énergie représentant les cas de manque d'énergie et/ou de réserve d'exploitation chaque année

Rating: Did Not achieve

Cible	Résultat	Discussion
Réduction de 2 % (amélioration) par rapport à la valeur de l'indice de 2021 de 0,065 % (2022 = 0,064 %).	0,139 %	<p>En 2022, l'indice de pénurie d'énergie a augmenté à 0,139 %, ce qui ne réalise pas l'objectif de 0,064 %, là où une valeur plus faible indique une amélioration. Pour 2022, il y a eu un total de 146 intervalles de pénurie sur 105 120 intervalles. Cela a plus que doublé par rapport à 2021, où il y avait un total de 61 intervalles de pénurie. L'augmentation des intervalles de pénurie est due à des conditions de système plus serrées en raison de la demande accrue et de la diminution de la capacité disponible due à l'augmentation des pannes dans les ressources nucléaires et gazières. Les conditions serrées ont également été concentrées en quelques jours où la demande était élevée ou lorsque l'offre de la réserve de fonctionnement était serrée, en particulier pendant la période de fraîcheur.</p>
Ce que cela signifie		<p>L'indice de pénurie d'énergie est une mesure composite des pénuries d'énergie/de réserves d'exploitation. Les pénuries d'énergie et de réserves d'exploitation, qui ne se produisent pas souvent, indiquent à quel point le système est serré pour répondre aux besoins en énergie et en services auxiliaires (c.-à-d. qu'il s'agit d'un indicateur de sous-alimentation).</p> <p>Les pénuries d'énergie et de réserves d'exploitation sont exprimées en pourcentage des intervalles d'affectation totaux au cours d'une année selon la formule ci-dessous. Une tendance à la baisse est un indicateur positif.</p> <p>Fréquence de pénurie = (nombre annuel d'intervalles de 5 minutes en deçà de la réserve d'énergie/d'exploitation) ÷ (8 760 heures × 12 intervalles de 5 minutes par heure) × 100 %</p>

---

## Analyse du Rendement Financier

Le tableau suivant présente un aperçu du rendement financier des **activités principales** de la Société indépendante d'exploitation du réseau électrique par rapport au plan d'affaires de 2022.

Dans le cadre du mandat de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), contenu dans la Partie II de la *Loi sur l'électricité* 1998 et des règlements connexes de l'Ontario, la SIERE effectue des travaux qui sont financés en dehors des frais d'utilisation approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEE), à savoir l'entité de compteurs intelligents (ECI), les sanctions du marché et les ajustements de paiement, et les programmes fournis au nom du gouvernement de l'Ontario. L'analyse du rendement financier qui suit est axée sur les résultats, par rapport au plan d'affaires 2022, des activités de base de la SIER, financées par les frais de système approuvés par la CEO et gagnés à un taux par mégawatt d'électricité retiré du réseau contrôlé par la SIERE, et exclut les résultats financiers des activités financées par d'autres sources, car elles ne font pas partie du plan d'affaires approuvé par le ministère de l'Énergie.

a) Dans la section État des résultats et du déficit accumulé du rapport annuel, les activités principales de la SIERE ont enregistré des revenus de 206,5 millions de dollars au 31 décembre 2022, comparativement à un budget de 207,0 millions de dollars, soit un écart de 0,5 million de dollars. Le total des produits est essentiellement aligné sur le budget, grâce à la hausse des autres produits (note 11) associés à des taux d'intérêt au jour le jour et à des frais d'enregistrement plus élevés que ceux prévus dans le budget, ainsi qu'à des produits plus élevés provenant d'investissements à court terme et à des volumes de demande d'électricité plus importants que prévus en raison des conditions météorologiques extrêmes de l'hiver et de l'été 2022. Ces éléments sont contrebalancés par la provision pour le rabais du marché basé sur l'excédent par rapport au niveau de réserve d'exploitation approuvé actuel de 10 millions de dollars (note 7).

b) Les dépenses d'exploitation de base de 202,0 millions de dollars (note 12) présentées dans la section État des résultats et du déficit accumulé du rapport annuel, sont inférieures de 5,0 millions de dollars au budget de 207,0 millions de dollars. L'un des principaux facteurs d'écart entre le budget et les résultats réels est le traitement de l'amortissement annuel du déficit accumulé résultant de l'élément de transition des normes comptables du secteur public (NSCP) correspondant à la modification des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi (note 6), qui est inclus dans le budget afin de le récupérer au fil du temps par le biais des produits annuels de la SIERE provenant des frais de système. De plus, les retards dans la mise en œuvre des projets d'immobilisations ont entraîné des économies en frais d'amortissement. Les économies réalisées grâce à un nombre d'équivalents temps plein (ETP) inférieur aux prévisions ont été en grande partie contrebalancées par un ajustement unique des charges liées aux autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE) afin de reconnaître l'augmentation du passif causée par le règlement arbitral de la convention collective.

c) Dans l'état de la variation de la dette nette, le portefeuille d'immobilisations, qui s'élève à 62,2 millions de dollars, est inférieur de 9 millions de dollars au budget en raison de la diminution des dépenses d'immobilisations liées aux activités principales en raison de retards dans l'achat de matériel, de la progression des fournisseurs vers les étapes clés et de la baisse des prix des fournisseurs pour un certain nombre de projets d'infrastructure de grande valeur, en plus du calendrier révisé du projet MRP.

---

# Rapport de la direction

## Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité; ces derniers ont été dressés selon les principes comptables du secteur public canadien. Les principales conventions comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites dans la section Présentation des principales conventions comptables, à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 8 mars 2023.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, un cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,



**Lesley Gallinger**  
Présidente et chef de la direction  
Toronto, Ontario  
Le 8 mars 2023



**Barbara Anderson**  
Directrice financière et  
Vice-présidente, Services généraux  
Toronto, Ontario  
Le 8 mars 2023

---

# Rapport de l'auditeur indépendant

## Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

### Opinion

Nous avons audité les états financiers de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent honnêtement, à tous les égards importants, la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2022, ses résultats d'exploitation, ses gains et pertes de réévaluation, sa variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à cette date, conformément aux normes comptables du secteur public canadien.

### Base d'opinion

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans l'article *Responsabilités du vérificateur pour l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de la SIERE, conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous croyons que la preuve d'audit que nous avons obtenue est suffisante et appropriée afin de servir de point de départ pour notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables du secteur public canadien, et du contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre la préparation des états financiers qui sont exempts d'inexactitude importante, qu'elle soit causée par une fraude ou une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de la SIERE à poursuivre son activité, de la divulgation, le cas échéant, des questions liées à la continuité d'exploitation et de l'utilisation de la méthode comptable de la continuité d'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider la SIERE ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait d'autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'information financière de la SIERE.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit incluant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous devons également :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SIERE.
- Évaluer la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation, par la direction, de la méthode comptable de continuité de l'exploitation et, en fonction des éléments probants obtenus, déterminer si une incertitude significative existe relativement à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SIERE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations connexes dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, les événements ou les conditions futurs peuvent faire en sorte que la SIERE cesse de poursuivre son exploitation.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les résultats importants de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.



**Grant Thornton, LLP**

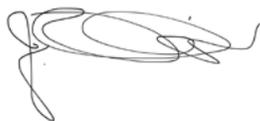
Membre canadien de Grant Thornton International Ltd  
Comptables professionnels agréés  
Comptables publics agréés

Mississauga, Canada  
8 mars 2023

# État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	16 357	60 667
Créances (note 3)	73 116	79 989
Placements à long terme (note 4)	70 600	71 972
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>160 073</b>	<b>212 628</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	83 569	89 789
Remises aux intervenants du marché (note 7)	20 639	13 671
Dette (note 8)	120 000	120 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 9)	11 791	20 689
Passif au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 9)	175 728	162 700
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>411 727</b>	<b>406 849</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(251 654)</b>	<b>(194 221)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 10)	216 914	176 168
Charges payées d'avance	14 765	10 005
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>231 679</b>	<b>186 173</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ</b>		
Déficit accumulé de l'exploitation	(25 072)	(25 825)
Gains de réévaluation cumulés	5 097	17 777
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ (NOTE 6)</b>	<b>(19 975)</b>	<b>(8 048)</b>
Engagements (note 15)		
Passifs éventuels (note 16)		
Voir les notes complémentaires.		

Au nom du conseil,



**Joe Oliver**  
Président du conseil  
Toronto, Ontario



**Peter McMullen**  
Administrateur  
Toronto, Ontario

# État des résultats et du déficit accumulé

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2022	2021
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
<b>ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA SIÈRE</b>			
Produits liés aux réseaux, déduction faite des remises	201 546	192 889	195 029
Autres produits (note 11)	2 167	8 994	3 288
Produits d'intérêts et financiers	3 296	4 658	4 044
<b>Produits tirés des activités principales</b>	<b>207 009</b>	<b>206 541</b>	<b>202 361</b>
Charges liées aux activités principales (note 12)	(207 009)	(201 957)	(191 679)
<b>Excédent lié aux activités principales</b>	<b>-</b>	<b>4 584</b>	<b>10 682</b>
<b>AUTRES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX</b>			
Paiements de transfert	-	(279)	(858)
Charges liées aux paiements de transfert (note 12)	-	279	858
<b>Excédent lié aux paiements de transfert</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS</b>			
Frais liés aux compteurs intelligents, déduction faite des remises	34 802	23 035	21 881
Charges liées aux compteurs intelligents (note 12)	(31 948)	(26 866)	(27 312)
<b>Excédent (déficit) lié à l'entité responsable des compteurs intelligents</b>	<b>2 854</b>	<b>(3 831)</b>	<b>(5 431)</b>
<b>SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ</b>			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	15 161	11 206	11 843
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché (note 12)	(15 161)	(11 206)	(11 843)
<b>Excédent lié aux sanctions et aux ajustements de paiements sur le marché</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>EXCÉDENT</b>	<b>2 854</b>	<b>753</b>	<b>5 251</b>
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(25 825)	(25 825)	(31 076)
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(22 971)</b>	<b>(25 072)</b>	<b>(25 825)</b>

Voir les notes complémentaires.

## État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
<b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>17 777</b>	<b>14 817</b>
<b>GAINS NON RÉALISÉS (PERTES NON RÉALISÉES) ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :</b>		
Change - autres	554	560
Placements de portefeuille	(12 564)	2 967
<b>MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :</b>		
Change - autres	(554)	(567)
Placements de portefeuille	(116)	
<b>GAINS NETS (PERTES NETTES) DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE</b>	<b>(12 680)</b>	<b>2 960</b>
<b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>5 097</b>	<b>17 777</b>

Voir les notes complémentaires.

## État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2022	2021
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
<b>EXCÉDENT</b>	<b>2 854</b>	<b>753</b>	<b>5 251</b>
<b>VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(71 200)	(62 165)	(50 284)
Amortissement des immobilisations corporelles	24 510	21 419	23 929
Variation des charges payées d'avance	-	(4 760)	(1 310)
<b>VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>(46 690)</b>	<b>(45 506)</b>	<b>(27 665)</b>
<b>GAINS NETS (PERTES NETTES)</b>			
DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	-	(12 680)	2 960
<b>VARIATION DE LA DETTE NETTE</b>	<b>(43 836)</b>	<b>(57 433)</b>	<b>(19 454)</b>
<b>DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(194 221)</b>	<b>(194 221)</b>	<b>(174 767)</b>
<b>DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(238 057)</b>	<b>(251 654)</b>	<b>(194 221)</b>

Voir les notes complémentaires.

# État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent	753	5 251
Variations des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	21 419	23 929
Pertes de change non réalisées de l'exercice	-	(7)
Charge de retraite	(8 898)	(4 431)
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	13 028	11 739
Gain sur la cession de placements à long terme	(116)	-
	25 433	31 230
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des créditeurs et charges à payer	(8 667)	(29 482)
Variation des créances	6 873	24 962
Variation des remises aux intervenants du marché	6 968	11 212
Variation des charges payées d'avance	(4 760)	(1 310)
	414	5 382
<b>Trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>26 600</b>	<b>41 863</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(62 165)	(50 284)
Variation des créditeurs et charges à payer liés aux immobilisations corporelles	2 447	3 168
<b>Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(59 718)</b>	<b>(47 116)</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Acquisition de placements à long terme	(23 492)	(13 435)
Produit de la vente de placements à long terme	12 300	-
<b>Trésorerie affectée aux activités de placement</b>	<b>(11 192)</b>	<b>(13 435)</b>
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(44 310)</b>	<b>(18 688)</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>60 667</b>	<b>79 355</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>16 357</b>	<b>60 667</b>

Voir les notes complémentaires.

---

# Notes complémentaires

## 1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») est une société sans but lucratif, non assujettie à l'impôt sur les bénéfices, qui a été établie en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la « Loi »). Conformément aux dispositions de la Loi, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »).

Les objectifs de la SIERE figurent dans la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe. La SIERE assure la fiabilité du réseau d'électricité de la province au nom de tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, s'appuyant sur son expertise et son engagement résolu à faire progresser la politique énergétique qui atteint cet objectif de façon efficiente. Dans le cadre de son mandat, la SIERE exploite le réseau électrique en temps réel, régit les marchés de l'électricité, se prépare pour l'avenir pour faire en sorte que l'électricité soit disponible où et quand il le faut et aide à prendre des décisions qui seront cruciales pour façonner l'avenir du secteur.

La SIERE exploite les marchés administrés par la SIERE et la CEO exerce une surveillance réglementaire à l'égard des questions d'électricité en Ontario. En 2007, la SIERE a été en outre désignée comme l'entité responsable des compteurs intelligents (« ERCI ») par la loi ontarienne. En sa qualité d'ERCI, la SIERE maintient et exploite le système de stockage des données des compteurs de la province, la plateforme centrale pour le traitement, l'entreposage et la protection des données de consommation d'électricité que les sociétés locales de distribution utilisent pour facturer les consommateurs.

En 2018, le permis de la SIERE a été modifié pour exiger que l'organisme fournisse et encourage des services centralisés d'information sur la cybersécurité conjointement avec les transporteurs et les distributeurs autorisés. En vertu de cette modification, ces services comprennent la prestation de la connaissance situationnelle de menaces potentielles qui peuvent toucher le secteur de l'électricité et l'élaboration d'un mécanisme d'échange d'informations pour partager les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité en vue d'améliorer la compréhension par le secteur des risques associés et des solutions.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), et ils reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

Les présents états financiers n'incluent pas les comptes financiers et les paiements de transfert pour les marchés administrés par la SIERE puisque la SIERE agit à titre d'intermédiaire afin de faciliter le règlement de ces opérations. Un jeu distinct d'états financiers est dressé pour les marchés administrés par la SIERE, qui sont des marchés prescrits par la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe.

### b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux que la SIERE gagne sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés en résultat au moment où l'électricité est retirée du réseau.

Les frais liés à l'ERCI sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque compteur intelligent installé dans la province. Les produits sont comptabilisés en facturant à la CEO le tarif mensuel approuvé pour chaque compteur intelligent.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour les produits financiers sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, les produits tirés des programmes ainsi que les droits de demande. Les produits financiers sont comptabilisés mensuellement. Les produits tirés des programmes et les droits de demande sont comptabilisés lorsque le service est fourni.

Les produits d'intérêts et financiers représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu au transfert ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements. Ces produits sont comptabilisés lorsque les différends à propos des règlements sont résolus.

### **c) Instruments financiers**

La SIERE comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à long terme et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée dans le déficit accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présenté dans l'état de la situation financière et l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme ayant une cote très élevée et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE comptabilise les créances, les créditeurs, les remises aux intervenants du marché et la dette au coût après amortissement.

### **d) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. Le dernier examen a été effectué au cours de l'exercice 2022.

Une perte de valeur sur les immobilisations corporelles est comptabilisée lorsque les conditions indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité de la SIERE de fournir des services ou que la valeur de l'avantage économique futur associé à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels de technologie de l'information, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux experts-conseils et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction visent des immobilisations qui ne sont pas disponibles pour une utilisation et qui ne font donc pas l'objet d'un amortissement. La SIERE comptabilise à l'actif les intérêts applicables comme partie du coût des immobilisations corporelles.

Le coût en capital des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2022	Durée de vie utile moyenne estimative 2021
Installations et améliorations locatives	De 5 à 50	De 5 à 50
Systèmes du marché et applications	De 3 à 12	De 3 à 12
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	De 3 à 10	De 3 à 10
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	De 4 à 10	De 4 à 10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

### e) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des prestations de retraite ainsi qu'une assurance vie, une assurance de soins de santé et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs à la date d'évaluation du 30 septembre s'appuient sur le taux de rendement prévu des actifs du régime pour le régime de retraite agréé et le coût d'emprunt estimatif de la SIERE pour le régime de retraite complémentaire et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les meilleures estimations à long terme de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs du régime de retraite agréé. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 14,5 ans (14,5 ans en 2021) et celle des employés couverts par le régime des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 17,2 ans (17,2 ans en 2021).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE constate ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

## f) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore constatés dans l'état de la situation financière sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats.

## g) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, la charge à payer au titre des frais de résiliation de contrats (note 13 e)), le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

## 3. CRÉANCES

Les créances comprennent un montant de 32 798 000 \$ (25 500 000 \$ en 2021) à recevoir des marchés administrés par la SIERE qui sont gérés par la SIERE.

## 4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 69 676 000 \$ (71 140 000 \$ en 2021). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 71,8 % dans des titres de participation et 28,2 % dans des titres d'emprunt (61,9 % et 38,1 % respectivement en 2021). En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 924 000 \$ (832 000 \$ en 2021) lié à la fiducie de convention de retraite (note 8).

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
Solde d'ouverture - fonds en gestion commune	71 140	54 834
Achat de placements	23 516	13 339
Produit de la vente de placements	(12 300)	-
Variation de la juste valeur	(12 680)	2 967
Total partiel - Solde de clôture du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune	<b>69 676</b>	<b>71 140</b>
Montant pour la fiducie de convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada	<b>924</b>	<b>832</b>
<b>Total</b>	<b>70 600</b>	<b>71 972</b>

Les placements à long terme évalués à leur juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer les justes valeurs.

- Niveau 1 : prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 ou 3 au cours de l'exercice 2022 ou 2021.

Les tableaux ci-dessous montrent le classement des placements à long terme dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

### Juste valeur au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	924	-	-	924
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	69 676	-	69 676
	<b>924</b>	<b>69 676</b>	<b>-</b>	<b>70 600</b>

### Juste valeur au 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	832	-	-	832
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	71 140	-	71 140
	<b>832</b>	<b>71 140</b>	<b>-</b>	<b>71 972</b>

## 5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
Liés à l'exploitation	73 037	81 703
Liés aux immobilisations corporelles	10 532	8 086
<b>Solde de clôture</b>	<b>83 569</b>	<b>89 789</b>

## 6. DÉFICIT ACCUMULÉ

Le solde du compte de report réglementaire de la SIERE est assujéti aux ordonnances de la CEO. En 2022, la SIERE a reçu une décision et une ordonnance de la CEO lui demandant de maintenir le compte de report réglementaire à un maximum de 10 000 000 \$ (10 000 000 \$ en 2021).

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

### Total - Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	10 000	8 674
Entité responsable des compteurs intelligents b)	8 868	12 699
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés c)	-	-
Gains de réévaluation d)	953	13 633
Éléments liés à la transition aux NCSP e)	(39 796)	(43 054)
<b>Déficit accumulé à la clôture de l'exercice</b>	<b>(19 975)</b>	<b>(8 048)</b>

### a) Compte de report réglementaire - excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	8 674	1 250
Produits tirés des activités principales (déduction faite des remises)	206 541	202 361
Charges liées aux activités principales	(201 957)	(191 679)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP*	(3 258)	(3 258)
<b>Excédent accumulé à la clôture de l'exercice</b>	<b>10 000</b>	<b>8 674</b>

### b) Entité responsable des compteurs intelligents - excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	12 699	18 130
Frais liés aux compteurs intelligents (déduction faite des remises)	23 035	21 881
Charges liées aux compteurs intelligents	(26 866)	(27 312)
<b>Excédent accumulé à la clôture de l'exercice</b>	<b>8 868</b>	<b>12 699</b>

### c) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché - excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	-	-
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	11 206	11 843
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(11 206)	(11 843)
<b>Excédent accumulé à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### d) Gains de réévaluation

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	13 633	10 673
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation	(12 680)	2 960
<b>Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice</b>	<b>953</b>	<b>13 633</b>

### e) Éléments liés à la transition aux NCSP - Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(43 054)	(46 312)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP*	3 258	3 258
<b>Déficit accumulé à la clôture de l'exercice</b>	<b>(39 796)</b>	<b>(43 054)</b>

\* En date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la SIERE a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) avec une date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'adoption des NCSP s'est faite rétroactivement avec retraitement des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125 *Première application*. Le changement correspondant aux prestations de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi a donné lieu à des pertes actuarielles et à des coûts pour services passés non comptabilisés auparavant de 98 832 000 \$ à la date de transition qui sont imputés au poste Éléments liés à la transition aux NCSP - Déficit accumulé. Chaque année, la SIERE recouvre une partie du déficit des éléments liés à la transition aux NCSP au moyen de ses produits annuels liés aux réseaux. Le montant annuel recouvré est transféré chaque année du compte de report réglementaire au poste Éléments liés à la transition aux NCSP - Déficit accumulé.

## 7. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2022, la SIERE a comptabilisé un montant de 6 982 000 \$ (13 671 000 \$ en 2021) en remises à payer aux intervenants du marché en sa qualité d'ERCI, conformément à une ordonnance de la CEO. Dans son ordonnance, la CEO indique que l'ERCI peut accumuler un montant maximal au titre du solde de la réserve de fonctionnement, y compris certains ajustements et calendriers approuvés par la CEO. La CEO ordonnera régulièrement à l'ERCI de remettre aux intervenants du marché tout montant qui excède le solde maximal de la réserve de fonctionnement. Au 31 décembre 2022, les remises aux intervenants du marché s'élevaient à 6 982 000 \$ (13 671 000 \$ en 2021).

En 2022, la SIERE a comptabilisé un montant de 13 657 000 \$ (néant en 2021) en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux. Le solde du compte de report réglementaire de la SIERE est assujéti aux ordonnances de la CEO. En 2019, la CEO a autorisé un solde de la réserve de fonctionnement de 10 000 000 \$ et, au cours de 2022, la SIERE a reçu une décision et une ordonnance de la CEO lui demandant de maintenir le compte de report réglementaire à un niveau semblable (10 000 000 \$ en 2021).

## 8. DETTE

### Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En juin 2020, la SIERE a conclu un effet à payer avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 1,132 % par année et est remboursable en entier le 30 juin 2023. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en juin et en décembre de chaque année. Au 31 décembre 2022, l'effet à payer à la SFIEO était de 120 000 000 \$ (120 000 000 \$ en 2021). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la charge d'intérêts sur l'effet à payer s'est élevée à 1 358 000 \$ (1 358 000 \$ en 2021).

### Facilité de crédit avec la SFIEO

La SIERE a une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 160 000 000 \$. Les avances et les montants mensuels reportés sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province d'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 30 juin 2023. Au 31 décembre 2022, la facilité de crédit à payer à la SFIEO était de néant (néant en 2021).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de néant (néant en 2021).

### Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné à ses employés. Au 31 décembre 2022, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 40 937 000 \$ (42 357 000 \$ en 2021) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

### Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail - Ontario

En 2022, la SIERE a fourni à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail une lettre de crédit bancaire de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2021) pour l'obligation de la SIERE en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

## 9. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIÈRE offre à ses employés actifs et à ceux ayant pris leur retraite des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

### Régimes de retraite

La SIÈRE offre un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus, elle offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées indexé, sans capitalisation.

### Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

### Résumé des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2022 Prestations de retraite	2021 Prestations de retraite	2022 Autres avantages	2021 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	(659 361)	(671 309)	(121 298)	(147 802)
Juste valeur des actifs des régimes	644 856	720 786	-	-
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	(14 505)	49 477	(121 298)	(147 802)
Cotisation de l'employeur et autres versements de prestations après la date d'évaluation	5 154	3 603	755	631
Perte reportée (gain reporté) sur les actifs	56 601	(22 361)	-	-
Gain actuariel amortissable non amorti	(59 041)	(51 408)	(55 185)	(15 529)
<b>Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière</b>	<b>(11 791)</b>	<b>(20 689)</b>	<b>(175 728)</b>	<b>(162 700)</b>
Valeur actuarielle des actifs des régimes (au 30 septembre)	701 457	698 425	-	-

## Actifs du régime de retraite agréé

Le rendement réel sur un an des actifs du régime de retraite agréé était de (8,4) % par année au 30 septembre 2022 (11,3 % par année en 2021).

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2021	2020
	%	%
Titres de participation canadiens	9,9	10,0
Titres de participation étrangers	39,1	41,1
Titres de créance canadiens	27,2	29,4
Infrastructure mondiale	11,6	9,4
Immobilier canadien	11,5	9,0
Équivalents de trésorerie	0,7	1,1
Contrats de change à terme	0,0	0,0
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2022 Prestations du régime de retraite agréé	2021 Prestations du régime de retraite agréé	2022 Prestations du régime de retraite complémentaire	2021 Prestations du régime de retraite complémentaire	2022 Autres avantages	2021 Autres avantages
	%	%	%	%	%	%
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	6,00	5,50	4,70	3,40	4,70	3,40
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
Taux d'indexation	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 4,47 % pour 2022, diminuant pour se fixer finalement à 4,05 % par année en 2040. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,93 % par année pour 2022, diminuant à 4,05 % par année en 2040.

Voici un résumé du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes :

(en milliers de dollars canadiens)	2022 Prestations de retraite	2021 Prestations de retraite	2022 Autres avantages	2021 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	14 347	14 177	7 107	8 931
Coût financier	36 307	34 829	5 220	4 503
Rendement prévu des actifs du régime	(38 062)	(35 763)	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-	4 460	-
Amortissement (du gain actuariel net) de la perte actuarielle nette	(3 546)	(2 135)	(903)	821
<b>Coût des avantages</b>	<b>9 046</b>	<b>11 108</b>	<b>15 884</b>	<b>14 255</b>

(en milliers de dollars canadiens) (au 30 septembre)	2022 Prestations de retraite	2021 Prestations de retraite	2022 Autres avantages	2021 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur et autres versements de prestations	16 393	12 282	2 732	2 499
Cotisations des participants au régime	10 108	9 278	-	-
Prestations versées	39 267	32 652	2 732	2 499

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé de la SIERE aux fins de la capitalisation réglementaire a été effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages de l'exercice sont établies à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2022 Prestations du régime de retraite agréé	2021 Prestations du régime de retraite agréé	2022 Prestations du régime de retraite complémentaire	2021 Prestations du régime de retraite complémentaire	2022 Autres avantages	2021 Autres avantages
	%	%	%	%	%	%
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	5,50	5,50	3,40	2,60	3,40	2,60
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
Taux d'indexation	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

## 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

### Coût des immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 déc. 2021	Entrées	Sorties	Au 31 déc. 2022
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	54 501	1 225	-	55 726
Systèmes du marché et applications	321 544	10 535	(64 867)	267 212
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	44 939	3 876	(7 471)	41 344
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	21 735	-	-	21 735
<b>Coût total</b>	<b>442 719</b>	<b>15 636</b>	<b>(72 338)</b>	<b>386 017</b>

## Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 déc. 2021	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 déc. 2022
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	(28 262)	(1 387)	-	(29 649)
Systèmes du marché et applications	(293 501)	(11 834)	64 867	(240 468)
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	(32 751)	(4 367)	7 471	(29 647)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(12 382)	(3 831)	-	(16 213)
<b>Amortissement cumulé total</b>	<b>(366 896)</b>	<b>(21 419)</b>	<b>72 338</b>	<b>(315 977)</b>

## Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
	\$	\$
Installations et améliorations locatives	26 239	26 077
Systèmes du marché et applications	28 043	26 744
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	12 188	11 697
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	9 353	5 522
<b>Valeur comptable nette totale</b>	<b>75 823</b>	<b>70 040</b>
Immobilisations en cours de construction	100 345	146 874
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>176 168</b>	<b>216 914</b>

En 2022, il y a eu quatre ajustements de la durée de vie utile restante des immobilisations dans la catégorie Matériel de technologie de l'information et autres actifs. De plus, en 2022, un actif de la catégorie Systèmes du marché et applications a subi une réduction de valeur de 609 000 \$. L'intérêt comptabilisé à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2022 a été de 1 325 000 \$ (895 000 \$ en 2021).

## 11. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché tout au long du cycle de règlement des marchés administrés par la SIERE. La SIERE est habilitée à recevoir les produits financiers et les gains de placement, déduction faite des pertes de placement, gagnés sur des fonds transitant par les comptes de règlement des marchés administrés par la SIERE. Cette dernière n'a pas droit au capital en ce qui concerne les placements effectués sur les marchés administrés par la SIERE.

La SIERE a comptabilisé des produits financiers gagnés dans les comptes de règlement des marchés de 7 866 000 \$ en 2022 (1 792 000 \$ en 2021).

La SIERE a également comptabilisé des droits de demande de 832 000 \$ en 2022 (14 000 \$ en 2021) et des produits tirés des programmes de 296 000 \$ (1 482 000 \$ en 2021).

## 12. CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet de 2022 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2022	Autres programmes gouvernementaux 2022	Entité responsable des compteurs intelligents 2022	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2022	Total 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	133 834	213	4 087	7 633	145 767
Services de professionnels et services-conseils	23 663	213	13 207	1 113	38 196
Exploitation et administration	37 002	75	5 741	2 460	45 278
Amortissement	17 588	-	3 831	-	21 419
Intérêts	160	-	-	-	160
Gain de change	112	-	-	-	112
Frais d'annulation de contrats (note 13 e)	-	(780)	-	-	(780)
Moins : recouvrements	(10 402)	-	-	-	(10 402)
<b>Total des charges</b>	<b>201 957</b>	<b>(279)</b>	<b>26 866</b>	<b>11 206</b>	<b>239 750</b>

Les charges par objet de 2021 comprennent ce qui suit :

en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2021	Autres programmes gouvernementaux 2021	Entité responsable des compteurs intelligents 2021	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2021	Total 2021
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	128 702	288	3 998	7 605	140 593
Services de professionnels et services-conseils	17 622	(111)	13 095	1 879	32 485
Exploitation et administration	34 508	118	4 788	2 359	41 773
Amortissement	18 498	-	5 431	-	23 929
Intérêts	603	-	-	-	603
Gain de change	30	-	-	-	30
Frais d'annulation de contrats (note 13 e)	-	(1 153)	-	-	(1 153)
Moins : recouvrements	(8 284)	-	-	-	(8 284)
<b>Total des charges</b>	<b>191 679</b>	<b>(858)</b>	<b>27 312</b>	<b>11 843</b>	<b>229 976</b>

## 13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province d'Ontario contrôle la SIERE compte tenu de sa capacité de nommer les membres de son conseil d'administration.

La SFIEO, la CEO, Hydro One, Ontario Power Generation (OPG), le ministère de l'Énergie, et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province d'Ontario. Les opérations entre ces apparentés et la SIERE sont décrites ci-après.

Toutes les opérations avec des apparentés ont été évaluées au montant d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

- a) La SIERE détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 8). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2022 pour l'effet à payer ont été de 1 358 000 \$ (1 358 000 \$ en 2021) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de néant (néant en 2021). Au 31 décembre 2022, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de néant (néant en 2021).
- b) En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie* de l'Ontario, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 1 882 000 \$ en 2022 (1 744 000 \$ en 2021). Au 31 décembre 2022, la SIERE avait un solde à recevoir de la CEO de néant (93 000 \$ en 2021).
- c) La SIERE a évalué les répercussions des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One et lui a facturé 150 000 \$ en 2022 (509 000 \$ en 2021). La SIERE obtient des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés appartenant à la SIERE auprès de Hydro One. En 2022, la SIERE a engagé des coûts de 219 000 \$ (99 000 \$ en 2021) pour ces services et, au 31 décembre 2022, elle avait un solde net à recevoir de Hydro One de 39 000 \$ (solde net à payer de 44 000 \$ en 2021).
- d) La SIERE évalue et approuve des raccordements pour OPG, fournit des services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et donne des cours de formation concernant le marché. En 2022, OPG a reçu une facture de 57 000 \$ (172 000 \$ en 2021) et, au 31 décembre 2022, la SIERE avait un solde à recevoir d'OPG de 31 000 \$ (44 000 \$ en 2021).
- e) En 2018, aux termes d'une directive du ministère de l'Énergie, la SIERE a exercé ses droits de résiliation en vertu de certains contrats d'énergie renouvelable qui n'avaient pas atteint un stade de réalisation avancé. La SIERE et le ministère de l'Énergie ont conclu des ententes aux termes desquelles ce dernier offrira une compensation pour les coûts liés à la résiliation de ces contrats. En 2022, en vertu de ces ententes, la SIERE a réestimé de 279 000 \$ le montant couru à recevoir du ministère de l'Énergie (montant couru de 465 000 \$ en 2021) et, au 31 décembre 2022, elle avait un solde net à recevoir du ministère de l'Énergie de 36 219 000 \$ (50 644 000 \$ en 2021).

## 14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques de marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

### a) Risque de marché

Le risque de marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques de marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque sur actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques de marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

#### i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. La SIERE peut occasionnellement utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2022, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur (aucun en 2021).

#### ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 765 000 \$ au 31 décembre 2022 (1 138 000 \$ en 2021).

#### iii) Risque sur actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2022 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 15 016 000 \$ (13 212 000 \$ en 2021). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des cours (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs identiques.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard des modalités de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux créances, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée par la direction qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des créances ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2022 et la quasi-totalité du solde devrait être recouvrée dans les 60 jours suivant le 31 décembre 2022. Le fonds d'obligations canadiennes en gestion commune à long terme se compose essentiellement de titres de bonne qualité.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des placements à court terme, des placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de deux jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

L'échéance des créanciers et charges à payer varie habituellement de 30 à 365 jours; l'échéance des autres passifs financiers est présentée dans les notes complémentaires se rapportant à ces passifs.

## 15. ENGAGEMENTS

### Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices et les exercices subséquents sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2023	7 177
2024	7 015
2025	4 967
2026	38
2027 et par la suite	-
<b>Total</b>	<b>19 197</b>

## 16. PASSIFS ÉVENTUELS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

Aux termes d'autres contrats d'énergie renouvelable résiliés, la SIERE pourrait être tenue de payer un montant d'au plus 2 564 000 \$; cependant, la probabilité que la SIERE soit tenue de payer un montant aux termes de ces contrats ainsi que le montant exact à payer, le cas échéant, ne peuvent être déterminés de façon raisonnable et, par conséquent, aucune charge à payer n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

---

# Divulgence de la rémunération des cadres de direction pour 2022

## Objectifs du programme

Le programme de rémunération de la SIERE destiné aux cadres de direction a été conçu pour attirer, retenir et motiver des cadres de direction et pour soutenir le succès du mandat statutaire de la SIERE, de nos objectifs professionnels et de notre vision d'entreprise. Ainsi, la philosophie et les programmes de rémunération ont été élaborés sur la base des objectifs suivants :

- canaliser l'attention des cadres de direction sur la réussite des objectifs professionnels de la SIERE;
- attirer et retenir le personnel qualifié indispensable au succès du mandat de la SIERE;
- avoir la souplesse de récompenser les résultats et compétences démontrés et
- avoir des niveaux de rémunération raisonnables, responsables et conformes aux règlements provinciaux.

La philosophie qui sous-tend ces objectifs préconise que la rémunération totale destinée aux cadres de direction devrait permettre à la SIERE de recruter et de retenir des dirigeants forts et compétents, dotés des aptitudes et des compétences indispensables au succès du mandat de l'organisation.

## Gouvernance du programme

Le conseil d'administration de la SIERE établit les objectifs de rémunération pour le programme de l'année suivante. Il délègue au service des Ressources humaines et au comité de gouvernance du conseil (HRGC) la responsabilité de passer en revue les objectifs, les politiques et les programmes de rémunération. Ce comité fait ensuite les recommandations appropriées au conseil, qui les approuve.

Le conseil est composé d'au moins huit et d'au plus 10 administrateurs externes indépendants, nommés par le ministre de l'Énergie et le président-directeur général de la SIERE. Le conseil possède une vaste expérience dans l'industrie de l'électricité et les organisations du secteur public, ainsi que dans la gestion des questions de ressources humaines, y compris l'établissement et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le conseil a accès aux analyses de la direction, de même qu'aux recommandations d'experts-conseils dans le domaine de la rémunération. Ces programmes sont passés en revue une fois par année en ce qui a trait aux besoins commerciaux, aux objectifs et à la conception de programmes, aux tendances de l'industrie en matière de rémunération, aux relativités internes de rémunération ainsi qu'aux relativités externes du marché.

Le conseil d'administration évalue aussi les risques associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de rémunération. Chaque année, le conseil d'administration assure la présidence et approuve le plan d'activité de la SIERE. Un important élément de ce processus est l'évaluation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation liées à la gestion des risques de l'entreprise. Ce processus d'importance primordiale s'appuie sur l'évaluation de tous les risques importants pour la SIERE, notamment les risques associés avec ses politiques et ses programmes de rémunération.

Dans le cadre de la divulgation des salaires du secteur public, la SIERE, en sus de la gouvernance formelle et de la structure de supervision en place en matière de rémunération, divulgue annuellement le barème salarial du personnel dont le salaire est égal ou supérieur à 100 000 \$ par année. En ce qui a trait à la SIERE, une révision annuelle obligatoire assure un échelon supplémentaire de révision publique et d'assurance pour les dépenses et les exigences en matière de revenu et de coûts de la SIERE. Les renseignements relatifs à la rémunération, notamment en matière de rémunération des cadres de direction et des relativités du marché, sont examinés par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Un échantillon d'intervenants, y compris de consommateurs, grands et petits, assistés de leurs conseillers professionnels et légaux, est représenté dans ces procédures publiques.

## Comparaisons du marché

La SIERE examine la compétitivité des niveaux de rémunération des cadres de direction par rapport à un groupe de pairs d'organisations canadiennes et de sociétés de l'industrie générale au moins tous les deux ans. L'objectif est de comparer les niveaux de rémunération des cadres de la SIERE à celle du marché, particulièrement à la valeur médiane du marché. La SIERE utilise la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay pour le groupe de cadres de direction de gestion. La dernière révision a été finalisée en 2022.

Le groupe de comparaison des cadres de direction représente une vaste gamme d'industries, d'activités commerciales principales et de rôles semblables à ceux de la SIERE : électricité, énergie, gestion des actifs, services financiers, approvisionnement en infrastructures, ingénierie et fonctions informatiques complexes à grande échelle.

Pour se conformer au Cadre de rémunération des cadres de 2016, l'évaluation des postes a été menée de façon indépendante par le Korn Ferry Hay Group en utilisant son système de points. Le Korn Ferry Hay Group a évalué les postes de vice-président en fonction des documents de travail et des renseignements supplémentaires recueillis auprès du chef de la direction. Selon les points d'évaluation, une structure salariale a été élaborée, et des postes de direction y ont été définis.

En utilisant les renseignements sur le marché du groupe de pairs du secteur parapublic canadien, les maximums pour chaque catégorie salariale des cadres de direction ont été déterminés comme étant le prix du marché à des fins de comparaison. Les maximums des échelles salariales sont définis comme la rémunération directe totale en espèces (salaires de base annuels plus primes d'encouragement annuelles à court et à long terme) du prix du marché cible au 50e percentile pour chaque échelon salarial. Les minimums et les maximums de chaque échelle salariale sont calculés en fonction des écarts types des échelles salariales au niveau de la direction.

## Description du programme

Le programme de la SIERE comprend une rémunération fixe et variable, des régimes d'avantages sociaux de base et flexibles, et des dispositions relatives au régime de retraite. Le service des Ressources humaines de la SIERE participe à l'élaboration et à la révision des résultats provenant de divers sondages sur la rémunération et surveille les tendances économiques (comme les taux d'inflation et de chômage) qui ont un effet sur la rémunération, de même que les relativités internes de rémunération. En se basant sur ces données et sur les priorités professionnelles de la SIERE, le service des Ressources humaines élabore des recommandations en matière de programmes de rémunération. Des consultants externes spécialisés en rémunération, avantages sociaux et régimes de retraite sont utilisés afin de s'assurer que les données de rémunération sont obtenues et que les tendances actuelles de rémunération de l'industrie ont été prises en compte. Ils proposent également leur point de vue et recommandent des ajustements en ce qui a trait aux programmes actuels.

## Description du programme - Rémunération fixe

Dans le cadre des intervalles de salaire de la SIERE, les personnes sont évaluées selon un modèle des compétences établi. Ce modèle comprend des compétences comportementales, comme l'agilité stratégique, la création d'équipes efficaces, les compétences de commandement et la gestion avec vision et détermination. Les évaluations sont basées sur les compétences démontrées. Chaque personne se voit remettre un niveau salarial fixe conforme à sa plage salariale, selon ses compétences.

## Description du programme - Rémunération variable

Pour promouvoir une orientation vers les résultats, le régime de rémunération variable fait partie de la rémunération globale des cadres de direction. Le conseil d'administration de la SIERE établit chaque année un ensemble solide de mesures de rendement, qui sont évaluées chaque année.

Le conseil d'administration de la SIERE évalue les résultats relativement au rendement de l'entreprise et les résultats en matière de rendement individuel du chef de la direction. En vertu du plan, après avoir évalué les résultats par rapport à la cible, le conseil d'administration a le pouvoir discrétionnaire de déterminer la cote de rendement finale. Le conseil d'administration tient compte des résultats évalués, qui ont été vérifiés par un processus de vérification interne, pour attribuer une rémunération variable.

L'attribution de rémunération variable pour le chef de la direction et les vice-présidents est plafonnée à 10 % de la rémunération fixe. Le régime prévoit une attribution équivalente ou inférieure aux montants cibles, selon les résultats du rendement obtenus.

## Description du programme - Avantages sociaux collectifs

Le régime d'avantages sociaux collectifs offre des avantages sociaux de base en matière de soins médicaux et dentaires, d'assurance vie, de prestations pour invalidité et de congés. Ils peuvent être modifiés par les employés individuels grâce à une composante flexible du régime. Cet élément donne aux cadres et à tous les autres employés non représentés la flexibilité d'ajuster leurs avantages sociaux pour répondre à leurs besoins individuels et familiaux.

## Description du programme - Régime de retraite

Un régime de retraite à prestations déterminées offre un revenu de retraite annuel calculé à 2 % du salaire ouvrant droit à pension pendant les 60 mois de service consécutifs les plus élevés, multiplié par le nombre d'années de service (36 mois pour la rente acquise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par les anciens cadres de direction de la SIERE), jusqu'à concurrence de 35 ans. Le régime de retraite est intégré au Régime de pensions du Canada (RPC) pour offrir un revenu uniforme avant et après l'âge de 65 ans, alors que la rente de retraite de la SIERE est réduite de façon à refléter les avantages sociaux du Régime de pensions du Canada. Le régime prévoit aussi des dispositions relativement aux retraites anticipées, en plus d'option de valeurs de rachat, de reports de la retraite et de transfert réciproque.

Le régime propose une prestation maximale de 70 % des revenus les plus élevés gagnés avant la retraite. Comme l'Agence du revenu du Canada limite le montant de retraite payable à partir d'un régime enregistré, la SIERE offre un régime supplémentaire de retraite des employés (RSRE) afin de garantir un revenu de retraite supérieur à ce qui pourrait être obtenu du régime enregistré.

Le régime prévoit également d'autres options, notamment une rente viagère ou une rente réversible, ainsi que des prestations de décès avant la retraite pour les conjoints ou les bénéficiaires survivants.

## Mesures du rendement et impact sur la rémunération

La SIERE établit des barèmes de mesure du rendement professionnel liés à ses priorités d'affaires durant le processus annuel de planification opérationnelle. Ils sont approuvés, surveillés et évalués par le conseil chaque année. Des barèmes de mesure du rendement individuel comportant une ou plusieurs mesures du rendement professionnel sont également élaborés pour chaque cadre de direction. Tel que détaillé ci-dessus, les résultats qu'obtient l'entreprise chaque année ont un impact sur la rémunération variable de chaque cadre de direction.

Pour 2022, le conseil d'administration a évalué les résultats de l'entreprise et a déterminé que, dans l'ensemble, la SIERE a largement répondu aux attentes concernant les mesures et les objectifs spécifiés. En plus des mesures liées à l'entreprise, chaque cadre de direction était évalué en fonction d'objectifs individuels à atteindre durant l'année, correspondant aux objectifs de rendement de l'organisation et aux priorités d'affaires de la SIERE, lesquels ont été également évalués. Le conseil d'administration a évalué les résultats du chef de la direction, et ce dernier a évalué le rendement des vice-présidents qui ont de plus été évalués par le conseil d'administration.

## Autres considérations

Certains facteurs du marché peuvent parfois avoir un impact sur les décisions relatives à la rémunération, par exemple l'embauche d'un cadre de direction qui possède des compétences ou aptitudes spécialisées, ou des talents uniques à l'échelle de l'industrie. À cette fin, si nécessaire, l'approbation d'arrangements individuels relatifs aux conditions d'emploi peut être demandée et établie.

## Contraintes de rémunération

La rémunération des cadres de direction de la SIERE a été considérablement touchée par la loi sur la restriction de la rémunération en Ontario depuis 2010. La Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic (« LRSPP ») a imposé un gel général des salaires, de la rémunération variable et des avantages sociaux des cadres de direction désignés, et ce, sous réserve d'exceptions très limitées.

La LRSPP a été remplacée par la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (« LRCSPP »). Le Règlement sur le Cadre de rémunération des cadres de 2016 en vertu de la LRCSPP est entré en vigueur pour la SIERE en février 2018 et a permis des ajustements rétroactifs de la rémunération jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Par la suite, le gouvernement a abrogé ce Règlement sur le Cadre et l'a remplacé par le Règlement sur le cadre de rémunération de 2018, qui a imposé un gel de la rémunération des cadres de direction aux niveaux en vigueur le 13 août 2018.

## Relevé de rémunération des cadres de direction

Le tableau récapitulatif des rémunérations 2022 détaille la rémunération annuelle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2022 pour les cadres de direction indiqués. Remarque : les chiffres déclarés comme « Salaire payé » en 2022 dans la Divulgence des salaires dans le secteur public de 2022 pour les cadres comprennent la rémunération variable gagnée en 2022 et les avantages sociaux reportés comme les vacances de 2022.

### Tableau récapitulatif de la rémunération des dirigeants 2022

Nom et poste	Salaire de base (Salaire de 2022)	Salaire variable versé	Autre rémunération annuelle <sup>1</sup>	Rémunération totale en argent comptant <sup>2</sup>
	\$	\$	\$	\$
<b>Lesley Gallinger</b> Présidente et chef de la direction	630 000	52 794	10 394	693 189
<b>Barbara Anderson</b> Vice-présidente, Services généraux et directrice financière	295 000	23 609	0,32	318 609
<b>Alex Foord</b> Vice-président, Services informatiques et technologiques et DPI	318 000	25 449	11 250	354 699
<b>Carla Nell</b> Vice-présidente, Relations de l'entreprise, engagement avec les intervenants et innovation	305 000	25 176	746	330 922
<b>Robin Riddell</b> Vice-présidente, Ressources humaines	275 000	23 460	14 345	312 806

1 Représente les crédits d'avantages sociaux flexibles restants, y compris les vacances acquises différées, payés à la fin de l'année à titre de revenu imposable

2 Ces montants seront déclarés comme « Salaire payé » en vertu de la Divulgence des salaires dans le secteur public (DSSP)

## Tableau récapitulatif de la rémunération des membres du conseil d'administration 2022

juin 2019	Titre	Date de nomination	Fin du mandat actuel	Rémunération 2022 (aucune dépense)
				\$
Joe Oliver	Président du conseil d'administration	26 mars 2019	25 mars 2023	110 900
Patricia Koval	Vice-présidente du conseil	18 juin 2019	17 juin 2023	53 580
Steve Baker	Président du comité des marchés	18 juin 2019	17 juin 2023	61 300
David Sinclair	Président du comité de vérification	20 septembre 2019	19 septembre 2023	47 900
Simon Chapelle	Président du comité des Ressources humaines et de la gouvernance	28 mars 2019	27 mars 2023	51 350
Peter McMullen	Administrateur	28 avril 2021	1 mai 2023	44 950
Lisa Pearson	Administratrice	28 avril 2021	1 mai 2023	41 850
Robert Wong	Administrateur	15 décembre 2021	14 décembre 2023	48 949
Michael Bernstein	Administrateur	18 juin 2019	17 juin 2023	50 300
Tabatha Bull	Administratrice	23 octobre 2020	23 octobre 2022	30 162

Mme Lesley Gallinger, présidente et chef de la direction de la SIERE, siège également au conseil d'administration

---

# Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration\*

## Équipe de la haute direction

**Lesley Gallinger**

Présidente et chef de la direction

**Barbara Anderson**

Vice-présidente, Services généraux, et directrice financière

**Chuck Farmer**

Vice-président, Planification, conservation et adéquation des ressources

**Alex Foord**

Vice-président, Services informatiques et technologiques, et DPI

**Michael Lyle**

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise

**Glenn McDonald**

Vice-président, Évaluation du marché et conformité

**Carla Y. Nell**

Vice-présidente, Relations de l'entreprise, engagement avec les intervenants et innovation

**Robin Riddell**

Vice-présidente, Ressources humaines

**Jessica Savage**

Directrice de l'exécution des programmes, Programme de renouvellement du marché

**Robby Sohi**

Chef de l'exploitation et vice-président, Marchés et fiabilité

## Conseil d'administration

**Joe Oliver**

Président du conseil d'administration  
*Ancien ministre fédéral des Finances, ministre des Ressources naturelles, ministre responsable de la RGT et député d'Eglinton-Lawrence; ancien président et chef de la direction de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et directeur général de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, et chef de la direction fondateur de l'Association des courtiers en valeurs mobilières*

**Patricia Koval**

Vice-présidente du conseil d'administration  
*Ancienne professeure auxiliaire, Université de Toronto; associée principale à la retraite, Torys LLP*

**Steve Baker**

Président du comité des marchés  
*Président, Rondeau Energy Consulting Inc. Ancien président de Union Gas, Enbridge*

**David Sinclair**

Président du comité de vérification  
*Ancien président et chef de la direction de Kenora Hydro-Electric Corporation Ltd.; ancien président de l'Association municipale de l'électricité de l'Ontario (maintenant l'Association des distributeurs d'électricité)*

**Simon Chapelle**

Président du comité des Ressources humaines et de la gouvernance  
*Directeur général, The Chapelle Group; conseiller municipal de Kingston*

**Michael Bernstein**

Administrateur  
*Président de Juno Advisors Ltd.; président de CircuitMeter Inc. et directeur de Biome Renewable*

**Lesley Gallinger**

*Présidente et chef de la direction, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité*

**Peter McMullen**

Administrateur  
*Propriétaire, Peter L. McMullen Professional Corporation*

**Lisa Pearson**

Administratrice  
*Vice-présidente, Affaires publiques, Extendicare Inc.*

**Robert Wong**

Administrateur  
*Président du conseil d'administration d'experts en cybersécurité du secteur parapublic*

\* Au 31 décembre 2022

## Comité consultatif des intervenants\*

### **James Scongack (président)**

Chef du développement et vice-président directeur, Services opérationnels  
Bruce Power  
*Représentant : Producteurs*

### **Brandy Giannetta (vice-présidente)**

Vice-présidente, Politiques, Affaires réglementaires et gouvernementales  
Association canadienne de l'énergie renouvelable  
*Représentant : Producteurs*

### **Nicolas Bossé**

Chef, Transition énergétique  
BrainBox AI  
*Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie*

### **David Butters**

Président et chef de la direction  
Association des producteurs d'électricité de l'Ontario  
*Représentant : Producteurs*

### **Michael Di Lullo**

Directeur administratif  
Municipalité du Middlesex Centre  
*Représentant : Communautés de l'Ontario*

### **Ed Gilbert**

Gestionnaire d'entreprise  
Première Nation Aamjiwnaang  
*Représentant : Communautés de l'Ontario*

### **Malini Giridhar**

Vice-présidente, Développement des entreprises et affaires réglementaires  
Enbridge Gas Inc.  
*Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie*

### **Bala Gnanam**

Vice-président de la durabilité, de la promotion et des relations avec les intervenants  
BOMA Canada  
*Représentant : Consommateurs*

### **Paul Grod**

Président et chef de la direction  
Rodan Energy  
*Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie*

### **Jim Hogan**

Président et chef de la direction  
Entegrus  
*Représentant : Distributeurs et transporteurs*

### **Bruno Jesus**

Vice-président de la planification et de l'ingénierie  
Hydro One Networks Inc.  
*Représentant : Distributeurs et transporteurs*

### **Frank Kallonen**

Président et chef de la direction  
Greater Sudbury Utilities  
*Représentant : Distributeurs et transporteurs*

### **Amanda Klein**

Vice-présidente directrice, Affaires publiques et réglementaires, et chef des affaires juridiques  
Toronto Hydro  
*Représentant : Distributeurs et transporteurs*

### **Tonja Leach**

Directrice générale  
QUEST Canada  
*Représentant : Communautés de l'Ontario*

### **Michael Lyle**

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise  
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité  
*Représentant : la SIERE*

### **Scott McFadden**

Ancien maire, canton de Cavan Monaghan  
*Représentant : Communautés de l'Ontario*

### **Carla Y. Nell**

Vice-présidente, Relations d'entreprise, engagement des intervenants et innovation  
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité  
*Représentant : la SIERE*

### **Paul Norris**

Président  
Ontario Waterpower Association  
*Représentant : Producteurs*

### **Mark Passi**

Gestionnaire, Énergie  
Glencore  
*Représentant : Consommateurs*

### **Annette Verschuren**

Présidente et chef de la direction  
NRStor Inc.  
*Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie*

### **Agnieszka Wloch**

Vice-présidente, Développement  
Communautés de Minto Canada  
*Représentant : Consommateurs*

\* Au 31 décembre 2022

## Groupe technique\*

### **Michael Lyle (président)**

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise  
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité  
*Représentant : la SIERE*

### **Jason Chee-Aloy**

Directeur général  
Power Advisory LLC  
*Représentant : Producteurs d'énergie renouvelable*

### **Ron Collins**

Président et chef de la direction  
Sinopa Energy Inc.  
*Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie*

### **Rob Coulbeck**

Conseiller spécial  
Nexus Énergie Canada  
*Représentant : Importateurs/Exportateurs*

### **Emma Coyle**

Directrice de la réglementation et de la politique environnementale  
Capital Power  
*Représentant : Producteurs participants au marché*

### **David Forsyth**

Spécialiste technique  
Association des principaux consommateurs d'énergie en Ontario  
*Représentant : Consommateurs participants au marché*

### **Sarah Griffiths**

Directrice, Affaires réglementaires  
Enel Amérique du Nord  
*Représentant : Réponse à la demande*

### **Jennifer Jayapalan**

Directrice, Marchés de l'énergie, opérations et stratégie  
Workbench Energy  
*Représentant : Stockage d'énergie*

### **Indra Maharjan**

Directrice de l'innovation, de la technologie et de la livraison alternative  
Agence ontarienne des eaux  
*Représentant : Consommateurs participants au marché*

### **Nick Papanicolaou**

Directeur environnemental  
Lehigh Cement  
*Représentant : Consommateurs participants au marché*

### **Forrest Pengra**

Directeur des initiatives stratégiques  
Canton de Seguin  
*Représentant : Consommateurs résidentiels*

### **Robert Reinmuller**

Directeur, Planification des systèmes de transmission  
Hydro One Networks Inc  
*Représentant : Transporteurs*

### **Joe Saunders**

Vice-président, Conformité réglementaire et gestion des actifs  
Burlington Hydro  
*Représentant : Distributeurs*

### **David Short**

Directeur principal, Évaluations des systèmes d'alimentation  
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité  
*Représentant : la SIERE*

### **Vlad Urukov**

Directeur, Recherche et analyse réglementaires  
Ontario Power Generation  
*Représentant : Producteurs participants au marché*

## Secrétariat du comité technique\*

### **Agatha Pyrka**

Conseillère principale, engagement interne, renouvellement du marché  
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

\* Au 31 décembre 2022

---

**Société indépendante d'exploitation  
du réseau d'électricité**

120, rue Adelaide Ouest, bureau 1600  
Toronto (Ontario) 5H 1T1

Téléphone : 905 403-6900

Numéro sans frais : 1 888 448-7777

Courriel: [customer.relations@ieso.ca](mailto:customer.relations@ieso.ca)

 [@IESO\\_Tweets](https://twitter.com/IESO_Tweets)

 [linkedin.com/company/ieso](https://www.linkedin.com/company/ieso)

**ieso.ca**



Se brancher aujourd'hui.  
Énergiser l'avenir.